



Collectivité
Territoriale de
Corse

Cullettività
Territoriale di
Corsica

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX INFRASTRUCTURES,
ROUTES ET TRANSPORTS**

DIRECTION DES ROUTES

**ROUTE TERRITORIALE N°20
SECTION PONTE LECCIA – PONTE NOVU
CRENEAU DE DEPASSEMENT DE CAMPU ROSSU
(PR 108+800 – PR 110+500)
ET
RECTIFICATION DE VIRAGES DE MUZZILE
(PR 111+700 – PR 112+200)**



**DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION AU TITRE
DES ARTICLES L214-1 A L214-6
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**



Cabinet BLASINI
Routes et Environnement
11, Avenue Jean Zuccarelli - 20 200 BASTIA
Tél : 04-95-55-01-00 - Fax : 04-95-55-01-04

DECEMBRE 2016

**DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION EN APPLICATION DES ARTICLES
L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

DEMANDEUR

Nom : **Collectivité Territoriale de Corse**
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports
Direction des Routes

Adresse : 22 cours Grandval
20 187 AJACCIO Cedex 01

EMPLACEMENT

Commune de situation : **VALLE DI ROSTINO**

Cours d'eau ou milieu aquatique concerné : **LE GOLO**

NATURE DE L'OPERATION

Nature : Aménagement d'un créneau de dépassement et d'une rectification de virages.

L'opération concernée est soumise aux rubriques détaillées ci-dessous, en référence à la nomenclature du décret 2006-881 du 17 Juillet 2006, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Opération	Rubrique de la nomenclature	Procédure
Surface Campu Rossu : 3,77 ha Surface Muzzile : 0,54 ha Soit un total de 4,31 ha	2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2°) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Déclaration
Créneau de dépassement de Campu Rossu. La surface soustraite étant de 2 400 m². Rectification de virages de Muzzile. La surface soustraite étant de 7 500 m².	3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 2°) Surface soustraite supérieure à 400 m² et inférieure à 10 000 m².	Déclaration
Ouvrages existants et projetés de rétablissement d'écoulement naturel.	3.1.2.0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 2°) Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D) 3.1.3.0. : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 2°) Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D)	Déclaration

En application de ces décrets, le projet est soumis à Déclaration.

Fait à le

Le Pétitionnaire :

DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION EN APPLICATION DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le dossier de demande de Déclaration est à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec demande d'avis de réception en TROIS EXEMPLAIRES à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.), au guichet unique de l'Eau.

Il comprend :

- Le présent imprimé
 - La déclaration de l'opération
 - La copie du plan cadastral où sera localisée l'opération
 - La justification du pétitionnaire de la libre disposition du sol
 - Un plan de situation au 1/25 000^{ème}
 - Une notice d'impact ou une étude d'impact ou un document explicitant les incidences sur la ressource en eau et le milieu récepteur ainsi que les mesures compensatoires prises s'il y a lieu
 - Un document relatif aux moyens de surveillance ou d'évacuation des prélèvements et des déversements prévus
 - Les éléments graphiques (plans, cartes) utiles à la compréhension du dossier
-

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Date d'enregistrement à la Préfecture
- Dossier déclaré : complet
incomplet
- Pièces complémentaires demandées le :
arrivées le :
- Date d'enregistrement définitif

SOMMAIRE

PIECE 1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	6
PIECE 2. EMLACEMENT DES TRAVAUX.....	8
PIECE 3. VOLUME, NATURE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX	11
PIECE 4. NOTICE D'INCIDENCES	18
1. ETAT INITIAL	20
1.1. Contexte physique.....	20
1.2. Eaux souterraines	23
1.3. Eaux superficielles	25
1.4. Contexte biologique.....	28
2. INCIDENCES DU PROJET	30
2.1. Incidences sur les écoulements et les débits.....	30
2.2. Incidences sur la qualité des eaux.....	36
2.3. Incidences sur le milieu aquatique.....	41
3. MESURES COMPENSATOIRES	43
4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE DU BASSIN CORSE	44
PIECE 5. MESURE DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION	48
1. PHASE TRAVAUX	49
2. PHASE EXPLOITATION	50
ANNEXES	51
Annexe 1. Vues en plan du créneau de dépassement de Campu Rossu	51
Annexe 2. Vue en plan de la rectification de virages de Muzzile.....	51
Annexe 3. Zones inondables dans la zone d'étude.....	51
Annexe 4. Carte des bassins versants	51
Annexe 5. Dispositif de protection	51
Annexe 6. Notes de calcul.....	51
Annexe 7. Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000	51
Annexe 8. Arrêté portant d'examen au Cas par Cas.....	51

PIECE 1.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

Direction des Routes

22 cours Grandval
20 187 AJACCIO Cedex 01

PIECE 2.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Le projet se situe sur le territoire de la commune de Valle di Rostino (Haute Corse).

La route territoriale RT 20 constitue l'axe structurant de l'intérieur de l'île sur lequel vient se connecter l'ensemble du réseau routier national ainsi que de très nombreuses routes départementales.

Dans la zone d'étude entre Ponte Leccia et Ponte Novu, la RT 20 est une route à 2 voies bidirectionnelle, qui traverse le cœur montagneux de l'île, cela implique le recours à des caractéristiques géométriques médiocres.

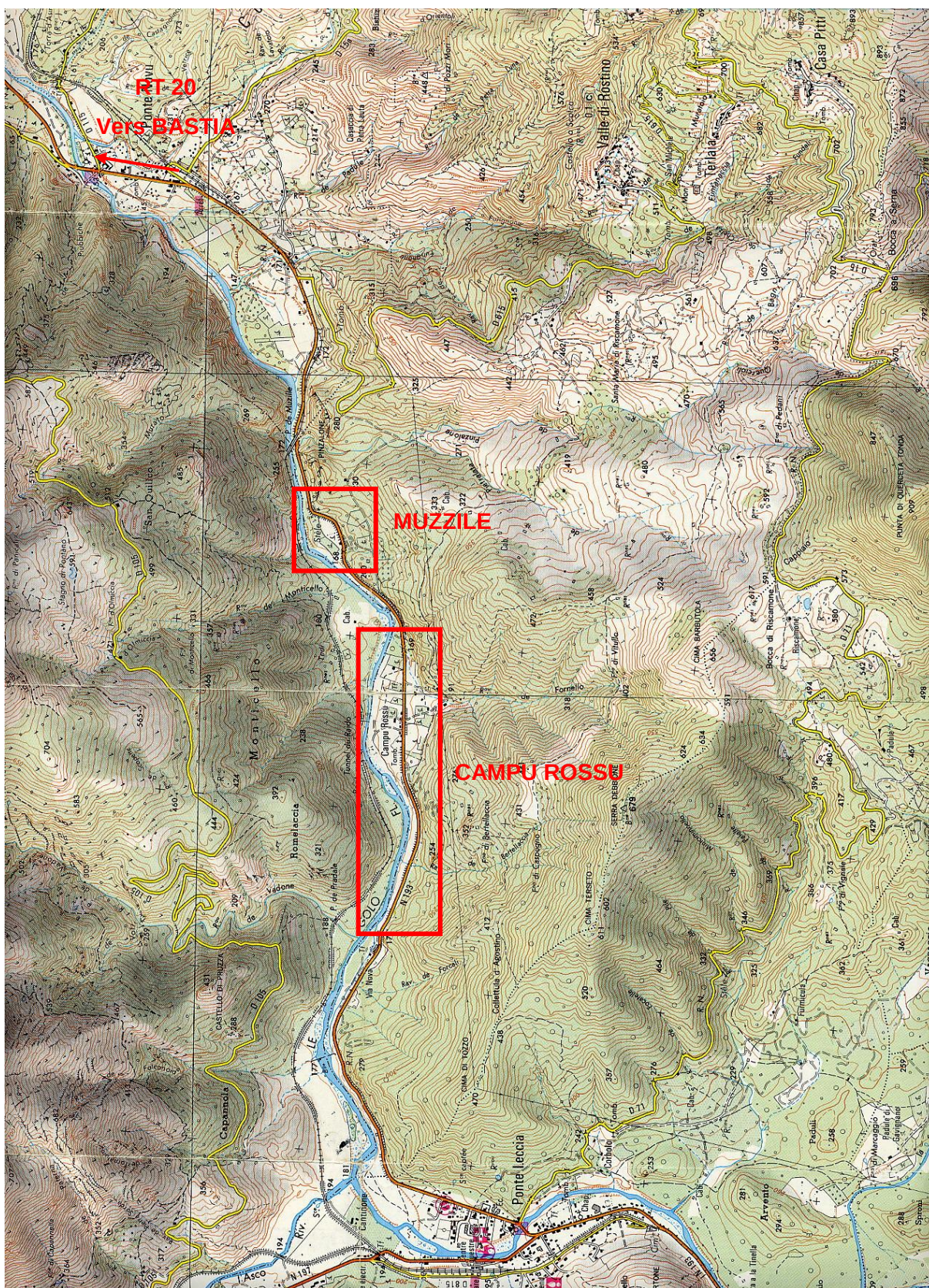
L'opération consiste à réaliser :

- ❑ Un créneau de dépassement à 2 x 2 voies au lieu-dit « Campu Rossu »
- ❑ La rectification de virages de la route territoriale au lieu-dit « Muzzile »

Ces aménagements permettront d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur cet itinéraire.

Le plan de situation est présenté en page suivante.

PLAN DE SITUATION



PIECE 3.

VOLUME, NATURE ET CONSISTANCE DES

TRAVAUX

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

Les travaux d'aménagement consistent en la réalisation du créneau de dépassement à 2 x 2 voies de Campu Rossu (P.R.108,800 à P.R.110,500) et la rectification de virages de Muzzile (P.R.117,700 et P.R.112,200), entre la section Ponte Leccia – Ponte Novu de la RT 20, sur la commune de Valle di Rostino.



RT 20 dans la traversée du hameau de Campu Rossu

Le principal objectif consiste à réaliser un aménagement avec des caractéristiques homogènes sur l'ensemble de l'itinéraire afin d'assurer de meilleures conditions de circulation pour les usagers (sécurité et temps de parcours acceptable).

1.2. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

L'aménagement consiste à :

- Améliorer les caractéristiques géométriques, en supprimant les rayons trop faibles (< 120 m) et constituant des points dangereux pour l'automobiliste,
- Réaliser des carrefours aux extrémités de l'aménagement afin de supprimer les accès directs mal assurés et dangereux,
- Réaliser un aménagement paysager en harmonie avec l'environnement,
- Assurer l'assainissement pluvial et hydraulique.

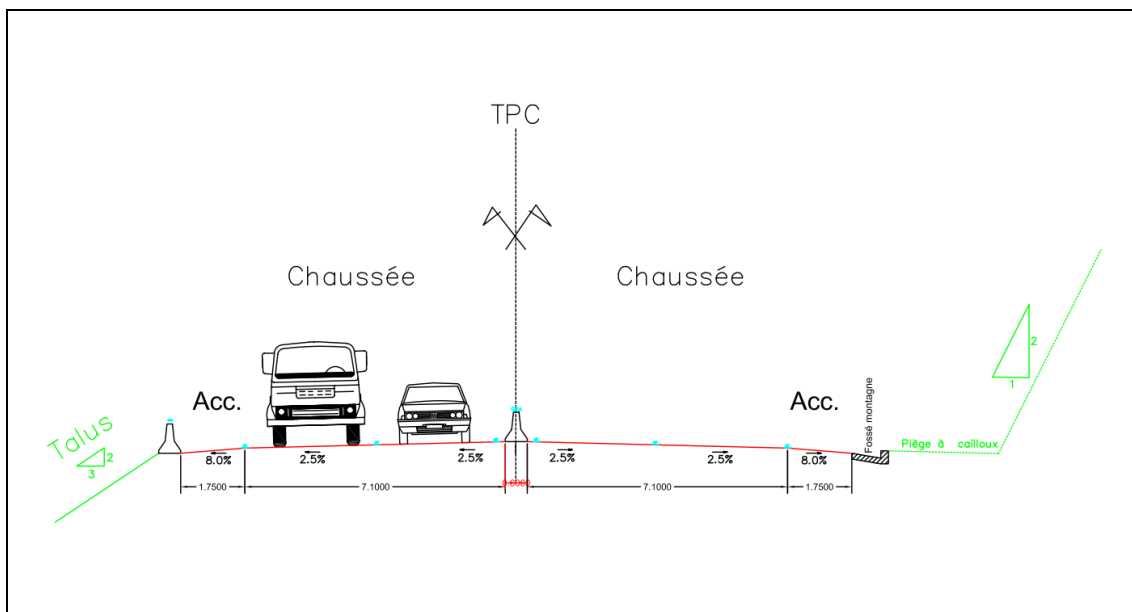
1.3. DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération consiste à réaliser :

□ **Un créneau de dépassement à 2 x 2 voies au lieu-dit « Campu Rossu »**

Cet aménagement d'une longueur de 2 400 m, prévoit l'élargissement de la route actuelle par l'amont. Quelques courbes sont rectifiées afin d'en améliorer la géométrie. Les travaux consisteront en :

- La création d'un créneau de dépassement à 2 x 2 voies d'une longueur de 1 240 m. La section de 2 x 2 voies sera équipée d'une glissière de protection en béton (type GBA) afin d'éviter tout franchissement de la chaussée. Le profil en long du projet reste identique à l'existant.
- La mise en place de deux carrefours avec îlots séparateurs et voie de tourne-à-gauche aux extrémités de l'aménagement.
- La démolition de deux maisons situées dans l'emprise du projet.
- La création d'un réseau pluvial longitudinal avec rejet dans les ouvrages hydrauliques existants (dimensionné pour une crue centennale).



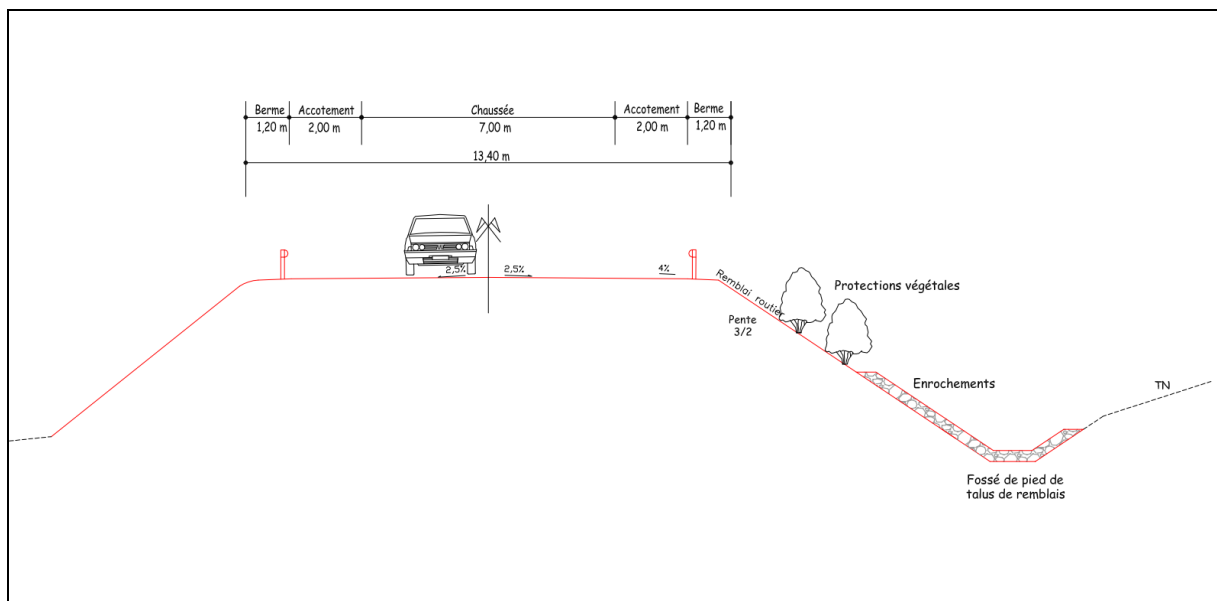
Profil en travers type - section Campu Rossu

❑ Une rectification de virages au lieu-dit « Muzzile »

Cette opération consiste à supprimer la « chicane de Muzzile » (série de courbes dont le rayon est inférieur à 120 m), en rectifiant le tracé par la création de deux rayons de 240 m de raccordement à l'existant, reliés entre eux par un alignement droit de 340 m.

Ce tracé d'une longueur de 400 m est proche de la route actuelle scindant en deux la parcelle qu'elle traverse. L'ensemble de l'aménagement est réalisé en remblai d'une hauteur d'environ 5 m. Il éloigne le tracé de la seule habitation du secteur.

Le projet prévoit la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal avec rejet dans deux ouvrages hydrauliques projetés (dimensionnés pour une crue centennale) sous le remblai routier.



1.4. ASSAINISSEMENT ROUTIER

Les deux projets d'aménagement routier se situent en bordure du Golo.

Une étude hydraulique, intégrée au présent dossier a été réalisée par le bureau d'études SPI INFRA en 2004, sur la base d'un aménagement plus large au niveau des emprises (réalisation de contre-allées de part et d'autre du créneau de dépassement de Campu Rossu).

Elle a défini :

- L'interaction entre le projet d'aménagement et le Golo (et la zone inondable), avec modélisation hydraulique,
- Les différents scénarii de protection des talus de remblai routier,
- Les ouvrages de rétablissement des écoulements naturels et le réseau d'assainissement pluvial longitudinal pour une crue centennale.

Depuis, la Collectivité Territoriale de Corse a modifié l'aménagement du créneau de dépassement de Campu Rossu en réduisant les emprises (suppression des contre-allées). De plus, le tracé routier a été décalé légèrement côté montagne afin d'éviter d'empiéter sur le talus de remblais du Golo.

Le tracé de la rectification de virages de Muzzile reste, quant à lui, identique à la proposition initiale.

1.4.1. Imperméabilisation

La surface imperméabilisée passe de 1,5 ha à 3,77 ha sur Campu Rossu, soit une augmentation de 2,27 ha et de 0,43 ha à 0,54 ha sur Muzzile, soit une augmentation de 0,11 ha.

1.4.2. Assainissement longitudinal

L'assainissement pluvial longitudinal a été dimensionné pour une crue centennale Q_{100} . Il collectera les eaux de talus et de versant, ainsi que les eaux de la plate-forme routière pour les rejeter dans les différents ouvrages hydrauliques de traversée.

Il prévoit pour :

- **Le créneau de dépassement de Campu Rossu :**

Un fossé trapézoïdal enherbé en pied de talus de déblais, côté montagne, de dimensions suivantes : 1 m de haut, 1 m en fond, 4 m en tête. Il sera revêtu lorsque la pente longitudinale sera supérieure à 1,5%.

Dans la traversée du hameau de Campu Rossu, une canalisation enterrée sera mise en place le long de la route, sous le caniveau béton de type montagne. Des regards à grille seront prévus tous les 30 m.

Côté Golo, les rejets pluviaux seront diffus le long de la plate-forme routière.

- **La rectification de virages de Muzzile :**

Un fossé trapézoïdal enherbé en pied de talus de remblai, côté montagne de dimensions suivantes : 1 m de haut, 1 m en fond, 4 m en tête. Il collectera les eaux provenant du bassin versant intercepté par le projet ainsi que les eaux ruisselant sur le talus routier.

Côté Golo, les rejets pluviaux seront diffus le long de la plate-forme routière.

1.4.3. Assainissement transversal

En ce qui concerne l'assainissement transversal, l'étude hydraulique a dimensionné les ouvrages hydrauliques de traversée pour une crue centennale et a préconisé la mise en place d'un dispositif de protection des talus de remblai routier pour les zones situées dans le lit majeur du ruisseau.

- **Créneau de dépassement de Campu Rossu**

L'étude hydraulique a prévu le redimensionnement des ouvrages de traversée existants pour le débit centennal et leur remplacement si nécessaire

Les caractéristiques des ouvrages hydrauliques sont présentées dans le tableau ci-après :

Ouvrage	Débit centennal Q_{100}	Type d'ouvrage	Largeur ou diamètre	Hauteur (dalot)	Longueur	Pente
OH1	7.30 m ³ /s	Dalot	2 m	1,25 m	12 m	0,011 m/m
OH2	13.00 m ³ /s	Dalot	5 m	1,25 m	40 m	0,0007 m/m
OH3a	2.44 m ³ /s	Buse	1 m	-	18 m	0,019 m/m
OH3b	1.84 m ³ /s	Dalot	1,5 m	0,75 m	25 m	0,024 m/m
OH4	5.49 m ³ /s	Dalot	2,5 m	1 m	25 m	0,010 m/m
OH5	16.94 m ³ /s	Dalot	4 m	1,5 m	28 m	0,006 m/m
OH6	0.80 m ³ /s	Buse	0,6 m	-	30 m	0,030 m/m
OH7	1.16 m ³ /s	Buse	0,8 m	-	31 m	0,022 m/m
OH8	7.18 m ³ /s	Dalot	2,5 m	1,25 m	55 m	0,010 m/m
OH9	2.28 m ³ /s	Buse	1 m	-	40 m	0,020 m/m
OH10	3.09 m ³ /s	-	-	-	-	-
OH11	34.03 m ³ /s	Dalot	4 m	2,25 m	14 m	0,005 m/m

- **Rectification de virages de Muzzile :**

L'étude hydraulique a prévu la mise en place de deux ouvrages hydrauliques de traversée sous le remblai routier afin de rétablir le fonctionnement naturel de la zone inondable.

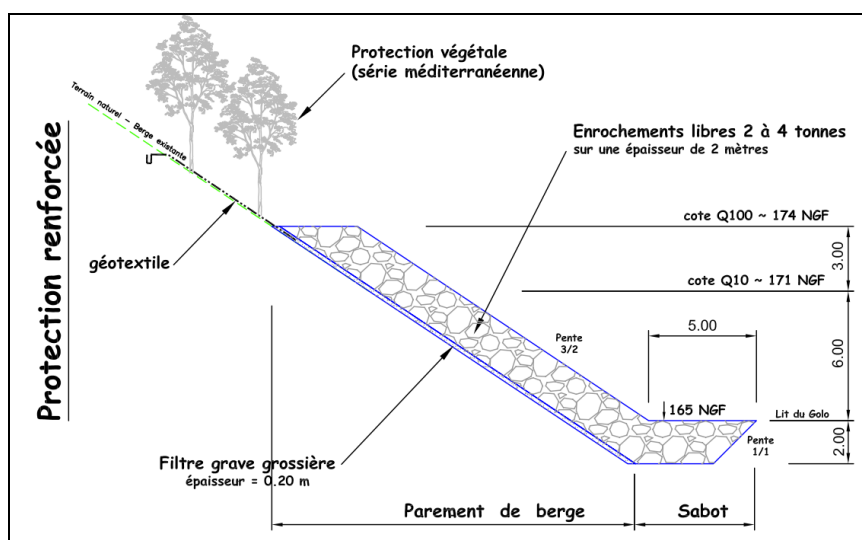
Les caractéristiques des ouvrages hydrauliques sont présentées dans le tableau ci-après :

Ouvrage	Débit centennal Q_{100}	Type d'ouvrage	Largeur ou diamètre	Hauteur (dalot)	Longueur	Pente
OH12	9.43 m ³ /s	Dalot	2 m	2 m	50 m	0,010 m/m
OH13	4.58 m ³ /s	Dalot	2 m	2 m	50 m	0,010 m/m

De plus, l'étude hydraulique a préconisé pour la rectification de virages de Muzzile, la mise en place d'un dispositif de protection des talus de remblai routier situés dans le lit majeur du Golo. Ces travaux préventifs de protection sont nécessaires vis-à-vis des crues du Golo qui engendrent sur certains secteurs des risques d'érosion élevés.

Il s'agit d'une protection renforcée des talus : mise en place d'enrochements de tous les secteurs jusqu'à la cote de crue centennale et d'une protection végétale sur la partie haute du talus.

Le principe du dispositif est présenté ci-après.



Coupe type du dispositif de protection

Nota : Les notes de calcul et les vues en plan de l'aménagement sont présentée en annexe.

1.4.3. Pollution générée par le projet

Vis à vis de la pollution accidentelle, le projet prévoit l'amélioration des conditions de circulation : la suppression des courbes constituant des points dangereux pour l'usager et la mise en place d'un dispositif de retenue (glissières de sécurité) sur les secteurs en remblais afin d'éviter la chute des véhicules ou camions dans le Golo.

Vis-à-vis de la pollution chronique, selon la procédure d'évaluation des charges polluantes (en fonction de la surface imperméabilisée) un rejet pluvial est possible sans traitement préalable.

Toutefois, la mise en place de fossés enherbés permettra d'assurer un abattement substantiel de la pollution chronique, avec un taux d'abattement de 50 à 65% en fonction des polluants.

PIECE 4.
NOTICE D'INCIDENCES

SOMMAIRE

1. ETAT INITIAL	20
1.1. Contexte physique.....	20
1.2. Contexte biologique.....	28
2. INCIDENCES DU PROJET	30
2.1. Incidences sur les écoulements et les débits.....	30
2.2. Incidences sur la qualité des eaux.....	36
2.3. Incidences sur le milieu aquatique.....	41
3. MESURES COMPENSATOIRES	43
3.1. Les mesures concernant la zone inondable.....	43
3.2. Les mesures concernant la protection de la qualité des eaux pendant la phase travaux	44
3.3. Les mesures concernant la protection de la qualité des eaux pendant la phase d'exploitation	44
4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE DU BASSIN CORSE	44

1. ETAT INITIAL

1.1. CONTEXTE PHYSIQUE

1.1.1. Situation géographique

La zone d'étude est caractérisée par des zones collinaires qui connaissent une morphologie très compartimentée due à la présence du cours d'eau le Golo qui découpe l'espace. Le Golo présente des berges abruptes avec une végétation dense, dominée principalement par des surfaces boisées.



Restaurant « L'Espace » et quelques habitations, situés au lieu-dit Via Nova (Campo Rosso)



Virages au lieu-dit Muzzile

1.1.2. Climatologie

a) Données générales

De par sa situation géographique au cœur du golfe génois et l'importance de son relief montagneux, le climat corse intègre naturellement une double influence marine et montagnarde.

La zone d'étude est soumise à un climat méditerranéen avec été tempéré.

Le climat méditerranéen qui règne sur le littoral et l'intérieur est marqué par l'extrême douceur des températures, une sécheresse estivale prononcée et des précipitations modérées (600 à 800 mm/an) se dégradant assez rapidement avec l'altitude.

b) Intensité de la pluie

Les données suivantes sont extraites de l'étude hydraulique de SPI INFRA, réalisée en 2004.

Elle a utilisé la méthode du Gradex pour la détermination du débit centennal.

La station météorologique la plus proche de la zone d'étude se situe à Ponte Leccia (en fonction depuis 1971).

L'ajustement d'une loi de Grumbel à la chronique des pluies maxima annuelles journalières donne les résultats suivants :

- Ordonnée à l'origine : 58 mm
- Gradex des pluies : 29,44 mm

1.1.3. Contexte géologique

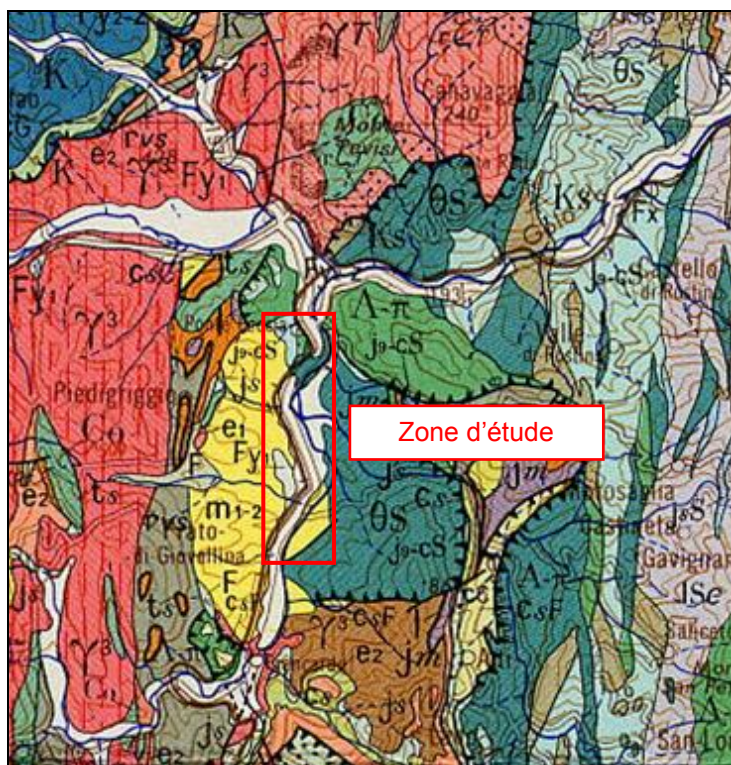
Le secteur de Campu Rossu est situé dans la moyenne vallée du Golo, en rive droite du fleuve.

Le tracé de la route actuelle se cale bien sur la géologie et met en évidence une succession de secteurs droits, constitués d'alluvions du Golo ou de ses affluents et de secteurs courbes, marqués par la présence de collines de schistes et de roches vertes (serpentinites, gabbros, basaltes) qui ont mieux résisté à l'érosion et forment localement des gorges.

On peut y décrire des talus de schistes feuilletés, à comportement de rocher hétérogène dans trois secteurs principaux. En face du restaurant « l'Espace » (vers Ponte Leccia), dans la zone de Campu Rossu, à l'Ouest du petit hameau et dans le raccordement aux Gorges de Muzzile (côté Bastia).

Dans les secteurs droits, dans la plaine, on peut décrire, sous un manteau de colluvions d'épaisseur métrique, des alluvions anciennes grossières du Golo, constituées de gros galets hétérométriques, emballés dans un liant sablo gréseux de cohésion variable, mais globalement meuble.

La carte géologique de la zone d'étude est présentée en page suivante.



1.2. EAUX SOUTERRAINES

1.2.1. Situation générale

La zone d'étude est concernée par la masse d'eau souterraine affleurante codifiée « FREG 605 » au SDAGE Corse 2016-2021 : «Formations métamorphiques de la Corse Est» d'une superficie de 1 879 km².



(Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)

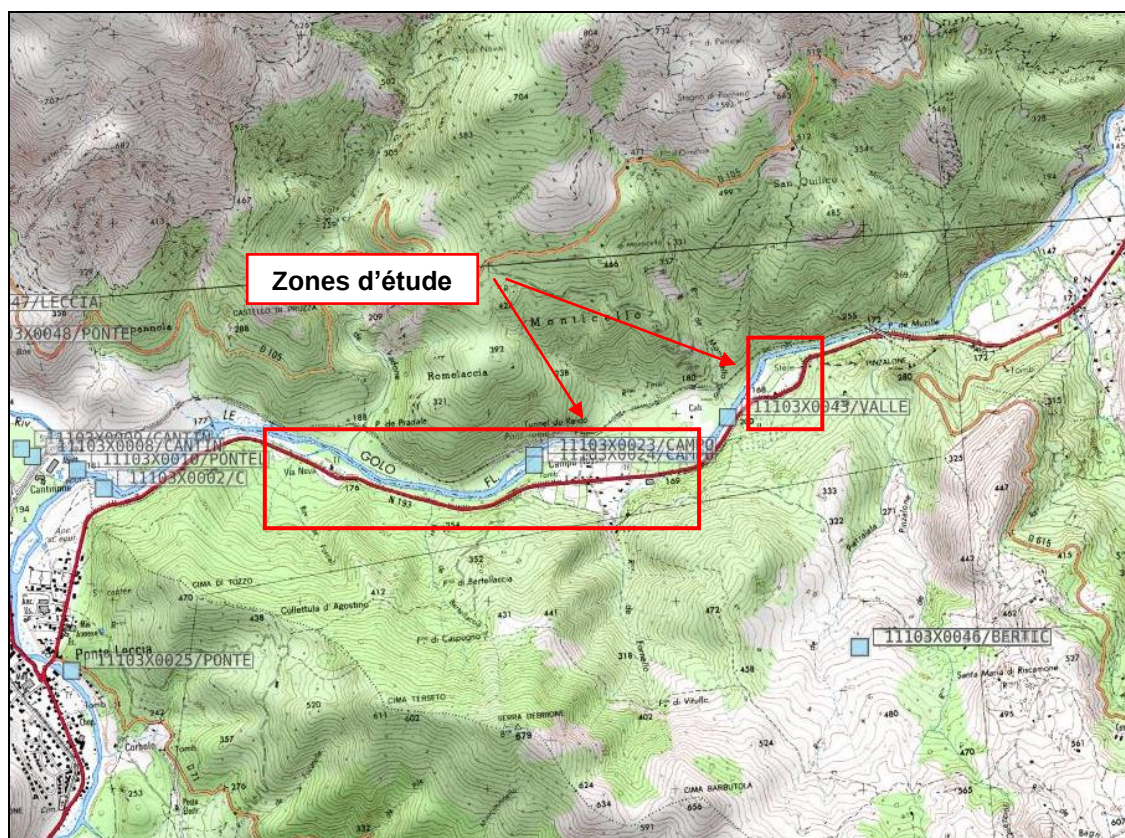
Masse d'eau souterraine dans la zone d'étude

Des forages (représentés par des carrés bleus) ont été identifiés dans la zone d'étude :

- dans le secteur de Campu Rossu : deux forages non exploités, situés en aval de la route, en rive droite du Golo.
- entre les deux aménagements, un forage actuellement exploité, situé en aval de la route, en rive droite du Golo et en dehors de la zone d'étude.

Aucun périmètre de protection n'a été défini pour ces forages.

La cartographie ci-après représente les forages dans la zone d'études



(Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)

Captages identifiés dans la zone d'étude

1.2.2. Sensibilité des eaux souterraines

Sur cette base, la **vulnérabilité des eaux souterraines peut être considérée comme relativement faible.**

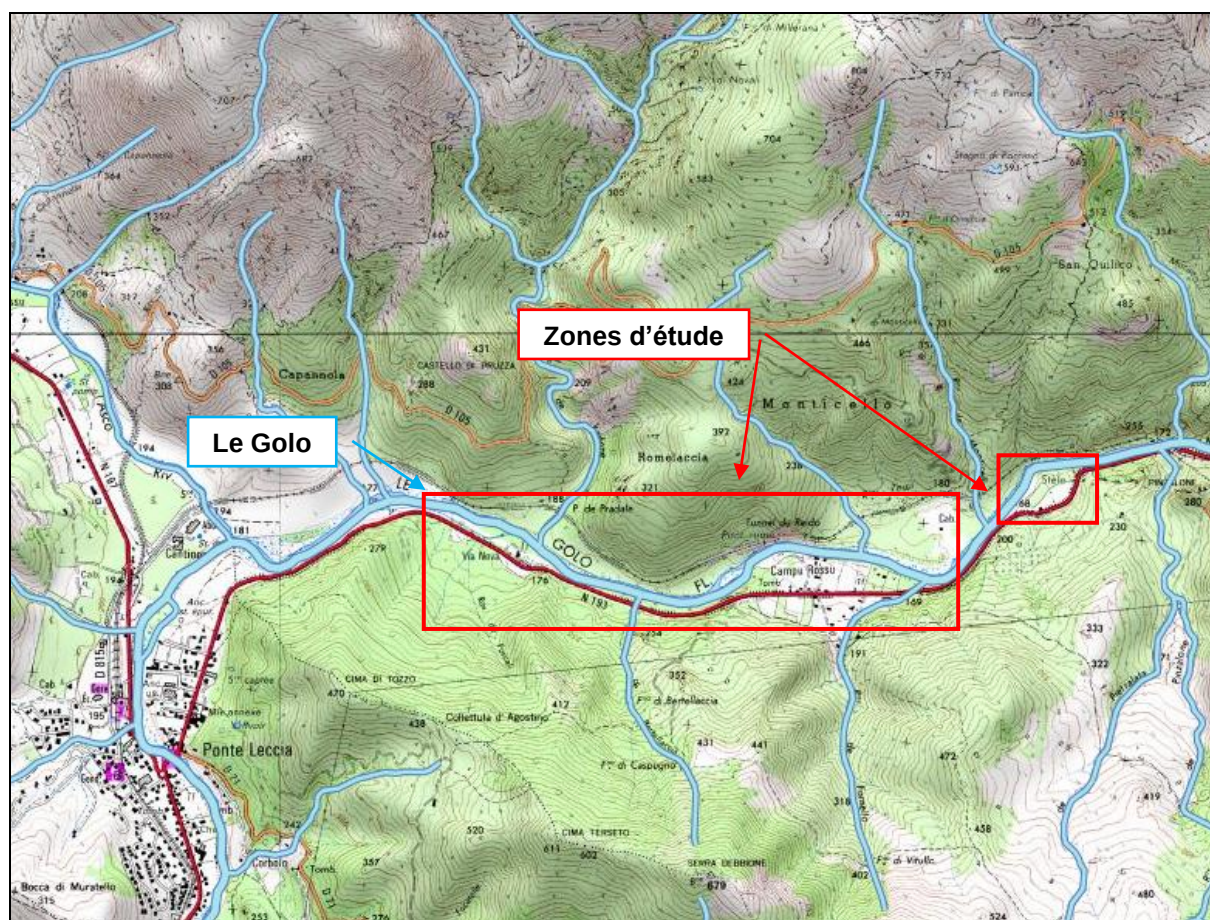
1.3. EAUX SUPERFICELLES

1.3.1. Situation générale hydrographique

Le milieu aquatique est représenté par le Golo. Il s'agit d'un fleuve côtier. Il prend sa source sous le sommet Bocca di Guagnerola, près du Col de Vergio et se jette en mer au Sud de l'étang, à proximité de l'aéroport de Bastia-Poretta, sur la façade Est de la Corse.

C'est un cours d'eau encaissé dans la zone montagneuse, puis apparemment calme de la plaine jusqu'à l'embouchure.

Le bassin versant du Golo culmine à 2 710 m et s'étend sur 78 km avec une pente moyenne de 3,5%. Son bassin versant a une superficie de 1 036 km².



(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

Réseau hydrographique dans la zone d'étude

1.3.2. Situation hydrologique

Le cours d'eau est jaugé à environ 10 km en aval de la zone d'étude, à la station Barchetta (926 km²). Les débits de crue ont été estimés à cette station dans le cadre de l'étude relative au risque d'inondation dans la vallée du Golo, réalisée pour la DDE de Haute Corse en Novembre 1998.

Les débits décennaux et centennaux sont estimés à :

Débit décennal Q_{10} (m ³ /s)	Débit centennal Q_{100} (m ³ /s)
810	2 100

Entre la zone d'étude et la station, le cours d'eau ne reçoit que des affluents mineurs : le bassin versant du Golo intercepté au droit de la zone d'étude est de 870 km².

L'étude hydraulique a utilisé les valeurs ci-dessus pour définir les débits décennaux et centennaux de la zone d'étude.

1.3.3. Qualité du cours d'eau

Le cours d'eau du Golo est référencé au SDAGE du Bassin Corse 2016-2021. L'objectif du bon état écologique du cours d'eau a été atteint en 2015 (l'état chimique n'est pas renseigné).

1.3.4. Qualité, populations et usages de l'Eau

Le Golo possède un grand intérêt patrimonial découlant notamment de la qualité exceptionnelle de ses milieux (embouchure «deltaïque» de rivière abritant une végétation thermophile particulière et rare, cours supérieur incluse dans le Parc Naturel Régional de la Corse). Ce cours d'eau est classé en première catégorie piscicole.

Les résultats de pêche de 2010 -2013 (données « Eau France ») dans le Golo à Campile (en aval de la zone d'étude) nous donne une faune piscicole composée de Truite de rivière, de Blennie et d'Anguille d'Europe.

Deux zones de baignade ont été recensées à proximité de la zone d'étude :

- A Ponte Leccia, à 2 km en amont du projet,
- A Ponte Novu, à 4 km en aval du projet.

Le seul prélèvement d'eau potable recensé est situé à Volpajola, à environ 15 km en aval du projet.

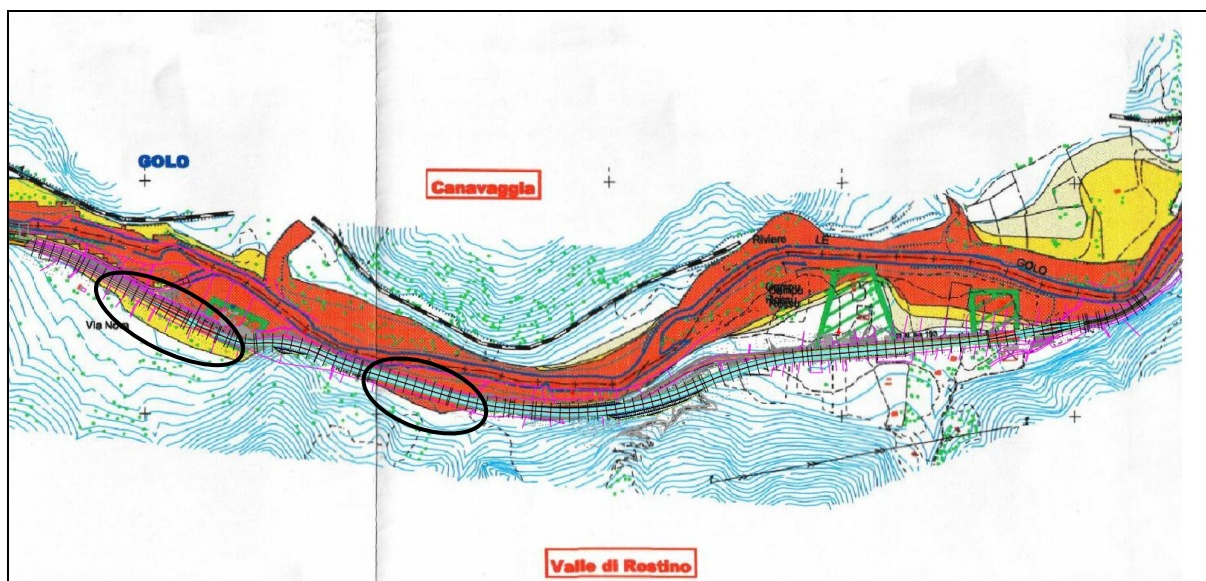
Une micro-centrale est située à proximité immédiate du projet (après le restaurant l'Espace, vers Ponte Leccia). Cette zone est soumise à des lâchers d'eau par EDF.

1.3.5. Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

La zone d'étude est concernée par le PPRI « Vallées du Golo, de l'Asco et de la Tartagine » approuvé le 20 Août 2002 par arrêté préfectoral. Le PPRI est en cours de révision partiellement pour les bassins versants du Golo et petits bassins versants de Casinca sur les communes de Castellare di Casinca, Sorbo Ocagnano, Venzolasca et Vescovato.

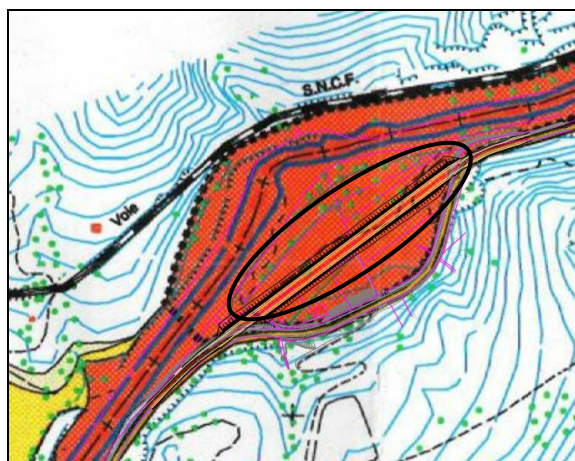
Le projet routier est situé en zone inondable sur deux secteurs :

- Sur Campu Rossu, le tracé routier traverse en partie une zone d'aléa fort (en jaune sur la cartographie) et très fort (en rouge sur la cartographie), côté Ponte Leccia. Les zones sensibles se situent en rive droite du Golo, où sont implantées quelques habitations.



Extrait carte PPRI

- Sur Muzzile, l'aléa est très fort sur tout le secteur.



Extrait carte PPRI

1.3.5. Sensibilité des eaux superficielles

Sur cette base, la vulnérabilité des eaux superficielles peut être considérée comme relativement sensible vis-à-vis de la zone inondable.

1.4. CONTEXTE BIOLOGIQUE

Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration Publique a été réalisé par le bureau d'études CIE (Corse Infrastructures et Environnement) en Septembre 2004.

Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 11 Septembre 2007 (n°2007-254-10).

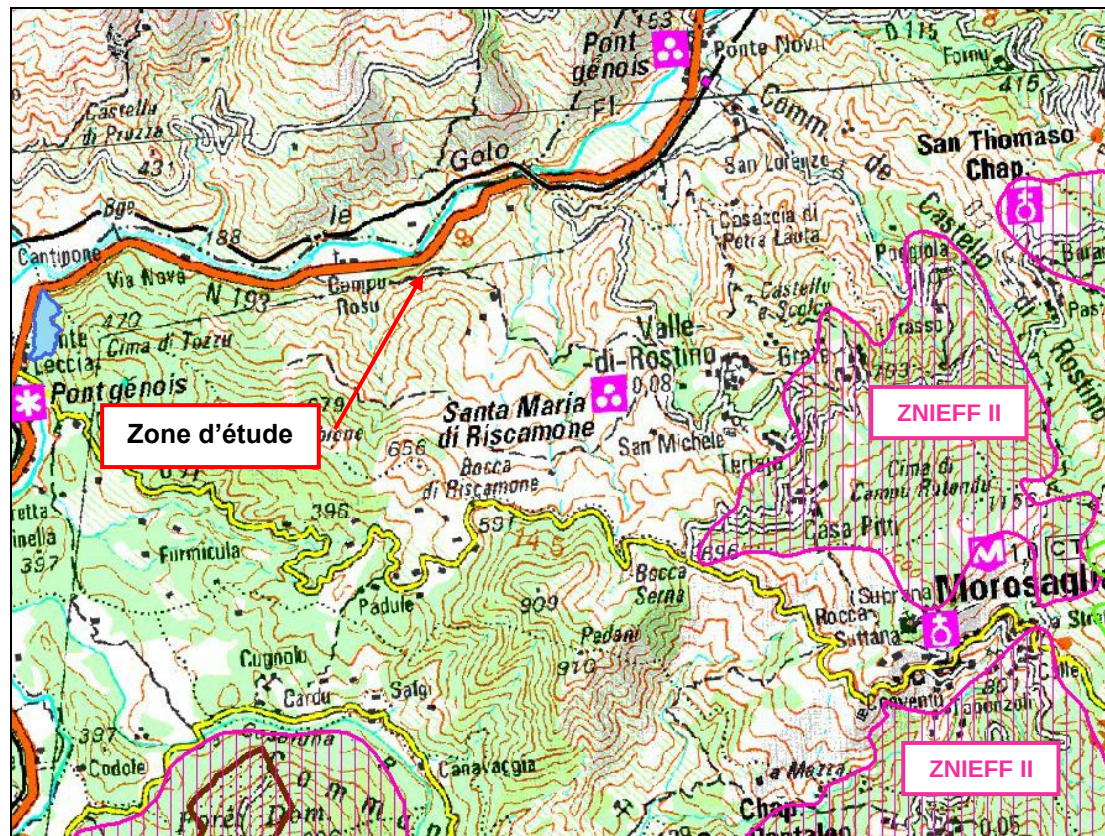
L'étude d'impact intégrée à la DUP a traité le volet « Environnement ». Les éléments ci-après sont extraits de cette étude.

1.4.1. Inventaires environnementaux

Le projet n'est concerné par aucun inventaire environnemental.

L'Atlas Environnemental de Corse recense dans la commune de Valle di Rostino, une ZNIEFF de type II – 940004202 « Châtaigneraies et bois des versants Sud et Ouest du massif du San Petrone ». Elle est située à l'amont de la zone d'étude.

La cartographie des inventaires environnementaux sur la commune est présentée ci-après.



Source internet : « <http://observatoire-v.ac-corse.fr/CatalogAtlas/AtlasDiren.html> »

1.4.2. La flore

Les versants de la vallée du Golo sont couverts de maquis et de quelques massifs boisés (Chêne vert, Chêne liège, Frêne,...) épargnés par les incendies. La végétation est dominée par les cistes, les genêts, les lentisques qui donnent son caractère typique au maquis (Ciste, Genêt, Lentisque, arbousier, Laurier tin, Myrte commune,...). D'anciennes cultures en terrasses abandonnées sont encore visibles par les stries horizontales qu'elles constituent.

Le fond de vallée est marqué par la présence du Golo et de sa ripisylve : Aulne glutineux, Aulne de Corse, Peuplier Noir, Peuplier Blanc, Saule blanc,...

1.4.3. La faune

La vallée du Golo sert de refuge à quelques espèces d'oiseaux (Bergeronnette, Bouscarde de Cetti, Mésange, Verdier, Chardonneret,...) et à des mammifères (rongeurs : Rat noir, Souris domestique, Mulot sylvestre, Musaraigne, Hérisson, Tortue d'Hermann, Lézard Tiliguerta, Couleuvre verte et jaune...), mais c'est surtout le maquis qui abrite une faune abondante (Sanglier, Renard, Belette, Couleuvre à collier, Lézard de Sicile, Milan Royal,...).

Au Nord de la zone d'étude (Ponte Leccia), la faune aquatique du Golo présente un intérêt halieutique certain, car il correspond à la zone de présence de truite, de 2, 3 ans et plus.

Il existe une activité de chasse sur le secteur. Une Association de chasse communale « Amicale Rustininca » gère l'activité cynégétique de ce territoire. Les principales espèces évoluant sur le site sont le Sanglier, la Perdrix rouge, le Lièvre, les Turdidés et la Bécasse.

Aucune réserve de chasse officielle n'existe dans le secteur d'étude.

1.4.4. Le paysage

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du créneau de dépassement de Campo Rosso et de la rectification de virages de Muzille, un accompagnement paysager a été programmé pour optimiser l'intégration du projet tout particulièrement au niveau des rectifications de courbes.

Il aura pour objectif de structurer et d'identifier l'infrastructure modifiée et de souligner sa lisibilité pour l'utilisateur et le riverain.

Au lieu-dit Campo Rosso, les aménagements généraux consistent en la cicatrization et la végétalisation des talus afin que l'état initial soit rétabli au mieux. Les ambiances de maquis forestier et de ripisylve seront maintenues. Les éléments construits du patrimoine tels que murets, seront conservés autant que possible. La végétalisation des parties les moins rocheuses (Cistes, Genêts, Plantains,...) est également prévue

Au lieu-dit Muzille, les talus de remblais seront stabilisés et végétalisés par des espèces arbustives dont la taille préservera les échappées visuelles latérales et axiales. Les essences implantées en massif denses seront choisies dans le cortège floristique mixte du maquis et de la ripisylve. De plus le délaissée entre la rectification de virages et la route actuelle fera l'objet d'un remodelage et d'un aménagement paysager Est. L'ancien tracé sera conservé dans sa moitié Ouest pour desservir les locaux et l'autre moitié sera remodelée.

1.4.5. Conclusion

D'un point de vue écologique, la vulnérabilité du milieu naturel dans la zone d'étude peut être considérée comme relativement sensible.

2. INCIDENCES DU PROJET

Elles peuvent être de trois ordres :

- Incidences sur les écoulements et les débits,
- Incidences sur la qualité des eaux (risques de pollution),
- Atteintes aux communautés biologiques.

2.1. INCIDENCES SUR LES ECOULEMENTS ET LES DEBITS

L'étude hydraulique a dimensionné le réseau pluvial longitudinal et les ouvrages hydrauliques de traversée pour une crue centennale et a préconisé la mise en place d'un dispositif de protection des talus de remblai routier pour les zones situées dans le lit majeur du ruisseau.

2.1.1. Bassins versants au droit de la zone d'étude

Les données ci-après sont extraites de l'étude hydraulique.

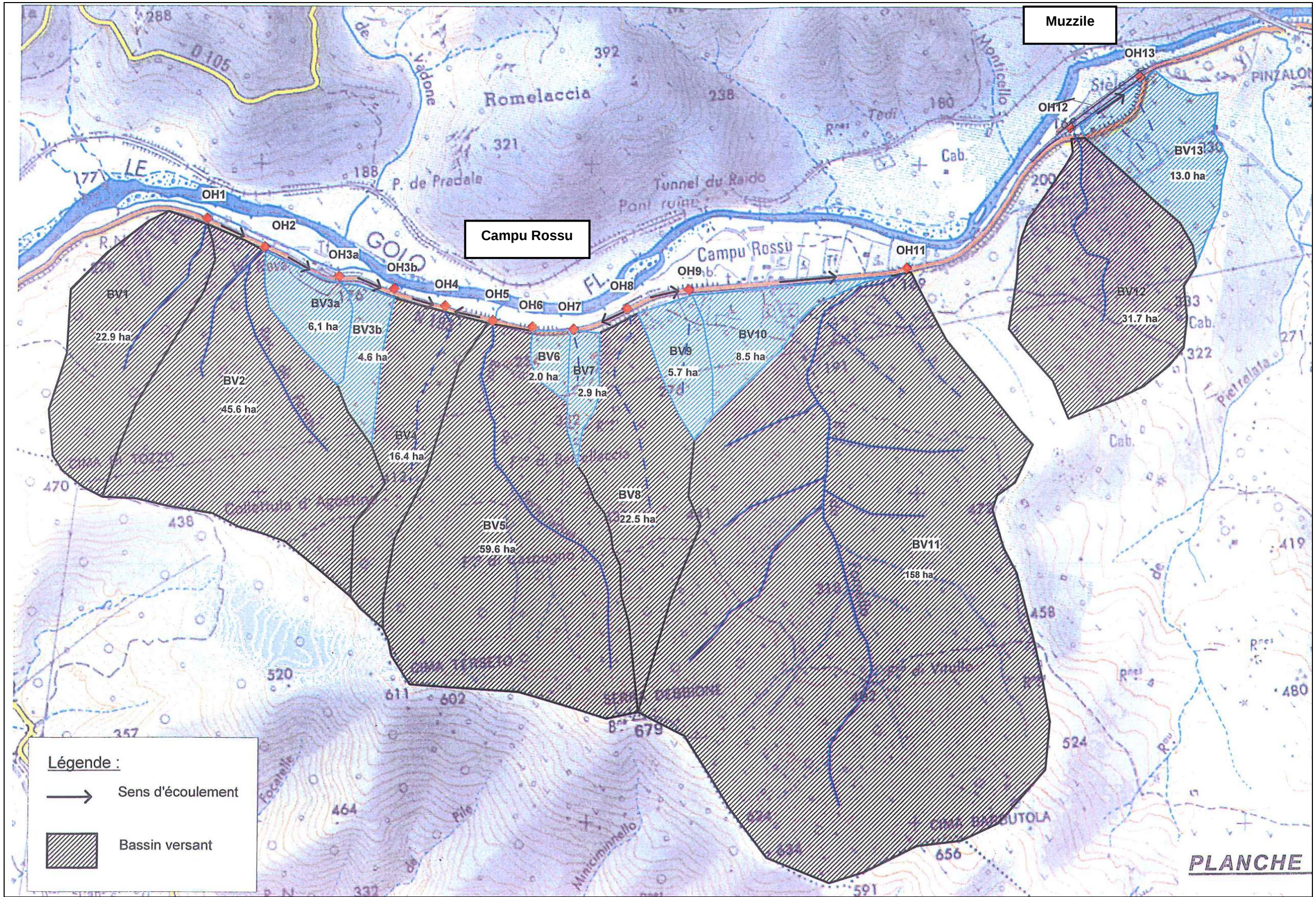
Le débit décennal est calculé à partir de la formule rationnelle. Le débit cinquantennal et le débit centennal sont estimés respectivement à 1,6 fois et 2 fois le débit décennal.

Le tableau suivant présente les débits décennaux, cinquantennaux et centennaux relatifs à chacun des bassins versants interceptés :

BV	BV1	BV2	BV3a	BV3b	BV4	BV5	BV6	BV7	BV8	BV9	BV10	BV11	BV12	BV13
Surface BV	22.9	45.6	6.1	4.6	16.4	59.6	2.0	2.9	22.5	5.7	8.5	158.0	31.7	13.0
Q ₁₀ (m ³ /s)	3.6	6.5	1.2	0.9	2.7	8.5	0.4	0.6	3.6	1.1	1.5	17.0	4.7	2.3
Q ₅₀ (m ³ /s)	5.8	10.4	2.0	1.5	4.4	13.6	0.6	0.9	5.7	1.8	2.5	27.2	7.5	3.7
Q ₁₀₀ (m ³ /s)	7.3	13.0	2.4	1.8	5.5	16.9	0.8	1.2	7.2	2.3	3.1	34.0	9.4	4.6

Nota : la carte des bassins versants au droit du projet est présentée ci-après.

CARTE DES BASSINS VERSANTS AU DROIT DE LA ZONE D'ETUDE



(Source : Etude hydraulique, SPI INFRA, 2004)

2.1.2. Rejet d'eaux pluviales

a) Diagnostic des ouvrages hydrauliques existants

On remarque que la majorité des ouvrages existants ont une capacité de transit inférieure au débit décennal. Seuls trois ouvrages ont une capacité suffisante pour le débit centennal (OH6, OH12 et OH13).

Il n'existe pas d'ouvrage de traversée pour le BV10 : les eaux pluviales sont collectées par l'OH11.

Le tableau suivant indique les ouvrages existants suffisants vis-à-vis du débit décennal, cinquantennal ou centennal :

Ouvrage	OH1	OH2	OH3a	OH3b	OH4	OH5	OH6	OH7	OH8	OH9	/	OH11	OH12	OH13
Q ₁₀							x	x	x			x	x	x
Q ₅₀							x						x	x
Q ₁₀₀							x						x	x

b) Dimensionnement des nouveaux ouvrages hydrauliques de traversée

Les nouveaux ouvrages hydrauliques de traversée ont été dimensionnés pour le débit centennal.

Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

Ouvrage	Q ₁₀₀	Type ouvrage	Largeur ou diamètre	Hauteur (dalot)	Longueur	Pente ouvrage
OH1	7.30 m ³ /s	dalot	2 m	1.25 m	12 m	0.011 m/m
Oh2	13.00 m ³ /s	dalot	5 m	1.25 m	40 m	0.007 m/m
OH3a	2.44 m ³ /s	buse	1 m		18 m	0.019 m/m
OH3b	1.84 m ³ /s	dalot	1.5 m	0.75 m	25 m	0.024 m/m
OH4	5.49 m ³ /s	dalot	2.5 m	1 m	25 m	0.010 m/m
OH5	16.94 m ³ /s	dalot	4 m	1.5 m	28 m	0.006 m/m
OH6	0.80 m ³ /s	buse	0.6 m		30 m	0.030 m/m
OH7	1.16 m ³ /s	buse	0.8 m		31 m	0.022 m/m
OH8	7.18 m ³ /s	dalot	2.5 m	1.25 m	55 m	0.010 m/m
OH9	2.28 m ³ /s	buse	1 m		40 m	0.020 m/m
OH10	3.09 m ³ /s	/	/	/	/	/
OH11	34.03 m ³ /s	dalot	4 m	2.25 m	14 m	0.005 m/m
OH12	9.43 m ³ /s	dalot	2 m	2 m	50 m	0.010 m/m
OH13	4.58 m ³ /s	dalot	2 m	2 m	50 m	0.010 m/m

Nota : La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à majorer le dimensionnement des ouvrages de traversée en fonction des derniers coefficients de Montana pour une crue centennale.

c) Dimensionnement du réseau pluvial longitudinal

L'assainissement pluvial longitudinal a été dimensionné pour une crue centennale Q_{100} . Il collectera les eaux de talus et de versant, ainsi que les eaux de la plate-forme routière pour les rejeter dans les différents ouvrages hydrauliques de traversée.

Il prévoit pour :

- Le créneau de dépassement de Campu Rossu :

Un fossé trapézoïdal enherbé en pied de talus de déblais, côté montagne, de dimensions suivantes : 1 m de haut, 1 m en fond, 4 m en tête. Il sera revêtu lorsque la pente sera supérieure à 1,5%.

Dans la traversée du hameau de Campu Rossu, une canalisation enterrée sera mise en place le long de la route, sous le caniveau béton de type montagne. Des regards à grille seront prévus tous les 30 m.

Côté Golo, les rejets pluviaux seront diffus le long de la plate-forme routière.

- La rectification de virages de Muzzile :

Un fossé trapézoïdal enherbé en pied de talus de remblai, côté montagne de dimensions suivantes : 1 m de haut, 1 m en fond, 4 m en tête. Il collectera les eaux provenant du bassin versant intercepté par le projet ainsi que les eaux ruisselant sur le talus routier.

Côté Golo, les rejets pluviaux seront diffus le long de la plate-forme routière.

2.1.3. Incidences sur les écoulements et sur les débits

a) Incidences sur les débits

La surface imperméabilisée passe de 1,5 ha à 3,77 ha sur Campu Rossu, soit une augmentation de 2,27 ha et de 0,43 ha à 0,54 ha sur Muzzile, soit une augmentation de 0,11 ha.

Toutefois, cette surface est négligeable par rapport à la superficie du bassin versant du Golo, au droit du projet (870 km²).

b) Incidences sur les écoulements

➤ Modélisation hydraulique

L'étude hydraulique a réalisée une modélisation hydraulique afin de préciser les interactions entre le projet routier et le Golo.

Ces interactions sont de deux ordres :

- Incidence du projet sur l'écoulement des crues du Golo, sur les secteurs où le projet se rapproche du Golo,
- Incidence des crues sur le projet routier, sur les secteurs où le Golo est susceptible d'affecter la stabilité du remblai routier.

C'est une modélisation en régime permanent, sur la base du débit de pointe du Golo au droit du projet pour différentes fréquences d'occurrence de crues (décennales, cinquantennales, centennales). Les calculs ont été réalisés en utilisant le logiciel HEC-RAS.

Deux modèles ont été construits, l'un pour le secteur Muzzile, l'autre pour le secteur Campu Rossu. Ils ont été calés à l'aide des données des études hydrauliques préliminaires du Plan de Prévention du Risque Inondation.

➤ Incidence du projet sur l'écoulement des crues

Section Campu Rossu

La modélisation hydraulique a été réalisée sur la base d'un aménagement plus large au niveau des emprises (avec des contre-allées de part et d'autre du créneau de dépassement de Campu Rossu) empiétant sur le lit majeur du Golo.

Depuis, la Collectivité Territoriale de Corse a modifié l'aménagement du créneau de dépassement de Campu Rossu en réduisant les emprises du projet (suppression des contre-allées). Le tracé routier a été décalé légèrement côté montagne et n'empiète plus sur le lit majeur du Golo.

En conclusion, l'aménagement du créneau de Campu Rosso n'est plus susceptible d'affecter l'écoulement des crues du Golo.

Section Muzzile

La rectification de virages de Muzzile se situe en remblai dans la zone inondable du Golo. Le pied de remblai routier est situé approximativement à la cote 163 NGF.

La modélisation donne les résultats suivants : Le remblai routier est hors d'eau sur l'ensemble du secteur pour la crue décennale. Pour la crue centennale, la hauteur d'eau au pied du remblai routier est d'environ 3 à 4 m, pour une cote d'eau voisine de 166 NGF.

La mise en place du projet routier n'induit pas de variation significative de la ligne d'eau au droit du projet : cette variation reste inférieure à 10 cm.

Il n'y a pas non plus de mise en vitesse significative au droit du projet : les vitesses d'eau en rive droite restent inférieures à 2 m/s dans l'état actuel ou dans l'état aménagé. Les vitesses d'eau en lit mineur restent pratiquement identiques.

En conclusion, le projet n'aura qu'un impact très limité sur la ligne d'eau centennale, se traduisant par une légère mise en vitesse au droit des secteurs remblayés.

➤ Zones inondables

Sur le secteur Campu Rossu, la zone inondable de la crue centennale est réduite d'une dizaine de mètre de largeur, soit sur 240 m. La surface concernée est d'environ 2 400 m².

Sur le secteur Muzzile, la zone inondable est réduite de l'emprise des remblais routiers. Ces derniers représentent une surface d'environ 7 500 m² (250 m de longueur sur 30 m de largeur).

Notons que les eaux de la crue du Golo pourront traverser le remblai routier au niveau d'ouvrages de rétablissement hydrauliques. L'aléa reste fort entre l'ancien tracé et le nouveau tracé routier.

➤ Dispositifs de protection

L'étude hydraulique a défini deux scénarii de protection des talus :

- Protection raisonnée : on protège tous les secteurs jusqu'à la cote de crue décennale.
Elle prévoit une protection du talus en enrochements. Cette protection sera butée en pied par un sabot qui garantira la stabilité des enrochements même en cas d'affouillement du lit du Golo. La partie haute du talus sera recouvert de terre végétale etensemencé (végétation herbacée).
- Protection renforcée : on protège tous les secteurs jusqu'à la cote de crue centennale. La partie haute du talus sera recouvert de terre végétale etensemencé (végétation herbacée).

Les services techniques de la Collectivité Territoriale de Corse ont retenu le dispositif de protection renforcée.

2.2. INCIDENCES SUR LA QUALITE DES EAUX

La pollution des eaux provient des déversements, rejets et écoulements, et plus généralement de toute action susceptible de modifier les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques des eaux.

Les différentes formes de pollution susceptibles d'être engendrées par le projet sont :

- La pollution en phase travaux,
- La pollution saisonnière en phase d'exploitation,
- La pollution accidentelle en phase d'exploitation.
- La pollution chronique en phase d'exploitation,

2.2.1. Pollution en phase travaux

Pendant la réalisation des travaux, deux types d'événements doivent généralement être pris en compte :

- Le déversement accidentel de produits polluants, lors d'incidents de chantier, ou au cours des opérations d'entretien des engins,
- Le lessivage des terrains dénudés, susceptibles d'entraîner de grandes quantités de matières en suspension (M.E.S) dans les cours d'eau.

La pollution de nature chimique

Celle-ci peut provenir d'un incident de chantier notamment au cours du ravitaillement des engins ou de leur entretien. La lutte contre une telle pollution s'avère toujours difficile, et les produits déversés, généralement chargés en hydrocarbures (gasoil, huile de graissage), peuvent présenter des effets néfastes, du fait de la migration de ces substances dans le sous-sol. Toutefois, une bonne organisation du chantier permet de réduire l'éventualité de tels accidents.

Par ailleurs, la mise en place de l'enrobé de la chaussée peut conduire à la libération de substances organiques qui sont susceptibles, selon les produits utilisés, d'être également polluantes.

La pollution par les matières en suspension

Elles ont pour origines les particules de terrain entraînées par le ruissellement des eaux de pluie. Elles sont apportées principalement par les opérations de terrassement (apport en M.E.S) et la circulation des engins (poussières). Elles peuvent provoquer une pollution de type « mécanique » sur les écosystèmes aquatiques lorsque ceux-ci existent (colmatage des frayères, inhibition de la fonction de nutrition des espèces, réduction de la photosynthèse).

Les opérations de terrassements devront être particulièrement surveillées afin d'en limiter l'incidence sur le milieu naturel.

La pollution accidentelle

Celle-ci peut provenir de l'accident d'un engin de chantier transportant des matières dangereuses. Les conséquences peuvent être plus ou moins graves suivant les produits déversés, il est donc nécessaires de prendre en compte ce risque.

2.2.2. Pollution saisonnière en phase d'exploitation

Elle correspond essentiellement à l'utilisation de deux types de produits : les fondants de déverglçage (en hiver) et les produits phytosanitaires (surtout au printemps).

Les fondants de déverglçage sont utilisés dans le secteur de Muzzile : zone encaissée et située à proximité immédiate du Golo.

Le risque de pollution par les produits phytosanitaires d'entretien est également présent. Ce sont essentiellement des herbicides, utilisés pour réduire la croissance des plantes, dans certaines zones particulières très limitées (sous les glissières, sous les panneaux), comme des zones où le fauchage est impossible.

De tels produits sont peu mobiles dans le sol (herbicide racinaire) ou rémanent (herbicide systématique). Ainsi les incidences du projet apparaissent négligeables pour ce qui concerne la pollution saisonnière.

2.2.3. La pollution accidentelle en phase d'exploitation

Ce type de pollution est consécutif à un accident au cours duquel sont déversées des matières dangereuses. Ces déversements peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves en fonction des paramètres suivants :

- La saison,
- Les conditions météorologiques, en particulier la présence et l'intensité de pluies qui vont accroître la vitesse d'écoulement du produit vers l'exutoire,
- La nature du produit polluant notamment son éventuelle hydrophilie,
- La sensibilité de la ressource en eau,
- La rapidité d'intervention.

Vis à vis de la pollution accidentelle, il a été retenu comme objectif d'éviter la chute d'un véhicule dans le lit du Golo.

Le risque paraît le plus élevé sur le secteur Muzzile, où le projet d'aménagement est en remblai dans le lit majeur du cours d'eau et où la route se rapproche du cours d'eau par rapport à l'état actuel.

Il a été recensé entre 2010 et 2013, trois accidents (deux corporels et un mortel) dans la zone d'étude. Ces accidents impliquent des véhicules légers (donnée Gendarmerie Bastia – secrétariat EDSR).

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de circulation (suppression des courbes constituant des points dangereux pour l'usager et la mise en place de dispositif de retenue (glissières de sécurité) sur les secteurs en remblais permettra d'éviter la chute des véhicules ou camions dans le Golo.

2.2.4. Pollution chronique en phase d'exploitation

La pollution chronique est provoquée par la circulation des véhicules (émissions de substances gazeuses, usure de la chaussée et des pneumatiques) et l'entretien du réseau viaire. Elle correspond principalement à un apport en M.E.S., D.C.O. (demande chimique en oxygène), hydrocarbures et métaux lourds (plomb Pb, zinc Zn, cuivre Cu, cadmium Cd). Ces éléments sont lessivés par les eaux des précipitations et entraînés vers les milieux aquatiques récepteurs.

La pollution chronique a généralement peu d'effet sur la qualité de la nappe phréatique. En effet, les éléments solides en suspension dans l'eau auxquels sont fixés la plupart des métaux lourds et des hydrocarbures, sont facilement retenus dans les couches superficielles du sol.

Compte tenu de la présence du cours d'eau du Golo recensé au SDAGE du bassin Corse et présentant une vulnérabilité des eaux superficielles, il est nécessaire de vérifier l'impact de l'aménagement au regard des émissions de polluants.

a) Méthodologie

Dans le cadre des études effectuées par le SETRA, l'ASFA (Association des Sociétés Françaises d'autoroutes) et le LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées), la réalisation d'analyses des concentrations en charges polluantes rejetées par le trafic routier en site ouvert et restreint a mis en évidence :

- de 0 à 10 000 véh/j, une charge polluante annuelle variant de manière linéaire avec la variation du trafic,

- pour les trafics de 0 à 10 000 véhicules par jour (véh/j) :

$$Ca = Cu \times \frac{T}{1000} \times S$$

Ca = charge annuelle en kg de 0 à 10 000 véh/j

Cu = charge unitaire annuelle en kg/ha pour 1000 véh/j

T = trafic global en véh/j

S = surface imperméabilisée en ha

Des comptages sur la RT 20 ont été réalisés en 2010 par les services de la Collectivité Territoriale de Corse à Barchetta. Ils font état d'un Trafic Moyen Journalier Annuel (T.M.J.A.) de 7 923 véh/jour dont 4,9% de poids lourds.

Le tableau suivant présente **les données de charges unitaires annuelles polluantes par hectare imperméabilisé** issues des études effectuées depuis 1992 par le SETRA, l'ASFA et le LCPC pour des trafics globaux (somme des trafics de chacun des deux sens de circulation) de 0 à 10 000 véh/j.

Ces données permettront de calculer les concentrations émises par un évènement pluvieux de pointe et la concentration moyenne annuelle.

Charge annuelle	MES (Kg/ha)	DCO (kg/ha)	Zn (kg/ha)	Cu (kg/ha)	Cd (g/ha)	Hc totaux (g/ha)	Hap (g/ha)
Site ouvert	40	40	0,4	0,02	2	600	0,08

Charges unitaires par ha imperméabilisé pour 1 000 véh/j

Avec :

MES : matières en suspension (norme NF EN 872)

DCO : demande chimique en oxygène (norme T90-101)

Zn : zinc (norme T90-112)

Cu : cuivre (norme T90-112)

Cd : cadmium (norme NF EN ISO 5691)

Hc : hydrocarbures totaux (norme T90-114)

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques (les six HAP de la norme XT 90-115)

b) Calcul des charges polluantes

En appliquant la méthode d'évaluation qui permet d'apprécier l'incidence sur les milieux récepteurs, les charges polluantes déposées seront les suivantes :

- Sur Campu Rossu :

Ca Charge annuelle en kg/an		
Désignation	Avant projet (S = 1,47 ha)	Après projet (S = 3,77 ha)
MES	419,30	1 075,31
DCO	419,30	1 075,31
Zn	4,2	10,75
Cu	0,2	0,2
Cd	0,02	0,05
Hc	6,3	16,1
Hap	0,001	0,002

Sur Campu Rossu, il est fort probable que cette méthode de calcul surévalue les valeurs de charges polluantes « après projet » car à trafic constant, l'aménagement du créneau de dépassement n'est pas susceptible de générer plus de pollution que la route dans son état actuel, même si la surface imperméabilisée augmente.

- Sur Muzzile :

Ca Charge annuelle en kg/an		
Désignation	Avant projet (S = 0,43 ha)	Après projet (S = 0,54 ha)
MES	134,10	154,02
DCO	134,10	154,02
Zn	1,36	1,54
Cu	0,1	0,08
Cd	0,01	0,01
Hc	2,04	2,31
Hap	0,0027	0,0031

Sur Muzzile, les valeurs de charges polluantes évoluent très faiblement.

c) Performance des ouvrages de rejet pluvial

Les eaux de ruissellement de la plate-forme routière se rejettent dans des fossés en terre enherbés, dont le taux d'abattement des charges polluantes varie de 50% à 65% en fonction des polluants. Le tableau ci-après recalcule les charges polluantes après projet avec application des taux d'abattement.

- Sur Campu Rossu :

Charge annuelle rejetée Ca en kg/an avant et après abattement			
Désignation	Avant abattement	Taux d'abattement (%)	Après abattement
MES	1 075,31	65	698,95
DCO	1 075,31	50	537,65
Zn	10,75	65	6,99
Cu	0,2	65	0,14
Cd	0,05	65	0,03
Hc	16,1	50	8,06
Hap	0,002	50	0,0011

- Sur Muzzile :

Charge annuelle rejetée Ca en kg/an avant et après abattement			
Désignation	Avant abattement	Taux d'abattement (%)	Après abattement
MES	154,02	65	100,115
DCO	154,02	50	77,012
Zn	1,54	65	1,001
Cu	0,08	65	0,044
Cd	0,01	65	0,005
Hc	2,31	50	1,155
Hap	0,0031	50	0,0002

d) Conclusion

Nous notons donc une baisse des charges polluantes après abattement (le réseau pluvial longitudinal projeté se jette dans les ouvrages de rejet puis dans le ruisseau du Golo).

Le réseau longitudinal enherbé assurera une fonction de décantation, permettant ainsi la dépollution des eaux de ruissellement, avant le rejet dans l'exutoire final. Donc un rejet est possible sans traitement préalable.

Nota : Le calcul des charges polluantes est présenté en **annexe**.

2.3. INCIDENCES SUR LE MILIEU AQUATIQUE

Le projet d'aménagement peut être à l'origine de deux types de perturbations pour les biocénoses aquatiques :

- Les pollutions,
- Les modifications des écoulements et les perturbations des biotopes.

2.3.1. Les pollutions

On distingue d'une part les pollutions de nature physique et plus particulièrement mécanique et d'autre part les pollutions de nature chimique à dominante minérale ou organique.

a) La pollution mécanique

Elle est liée à la mise en suspension d'éléments fins (limons, sables,...) et au lessivage de ces éléments vers les cours d'eau en cas de pluie.

Celui-ci peut avoir plusieurs effets :

- Un effet direct sur la faune qui se manifeste par la perturbation des fonctions respiratoires des organismes présents,
- Un effet direct sur le biotope par colmatage du fond engendrant l'asphyxie des organismes benthiques et l'ensevelissement des œufs de poisson éventuellement présents.

Les effets de cette pollution peuvent se faire sentir dans cette phase chantier.

b) La pollution de nature chimique

On distingue deux formes de pollution chimique :

- La pollution à dominante minérale (métaux lourds, laitances de béton,...),
- La pollution à dominante organique (hydrocarbures et matières organiques).

Elle présente un impact direct sur la faune et la flore aquatique en raison de la plus ou moins grande toxicité des éléments relâchés dans le milieu aquatique (métaux lourds). Elle présente un effet négatif sur les fonctions respiratoires de la faune aquatique (DCO, DBO5) et sur la diversité des espèces rencontrées.

En phase d'exploitation, la route produit différents polluants (métaux, hydrocarbures...) qui sont lessivés en cas de pluie. La pollution est très majoritairement fixée sur les matières en suspension.

c) Conclusion

La phase travaux devra s'effectuer en dehors des périodes de pontes afin de protéger les zones de frayères.

En phase chantier comme en phase exploitation, le respect des mesures définies au chapitre « Mesures de surveillance et intervention » (Pièce 5) sont de nature à réduire la production de matières en suspension par le projet.

Le projet n'est pas de nature à générer d'apports supplémentaires notables en polluants, susceptibles d'affecter les espèces piscicoles, à part lors d'un déversement accidentel.

2.3.2. Les modifications des écoulements et les perturbations des biotopes.

Les biotopes sont définis comme les lieux de vie des espèces végétales et animales.

Les modifications des écoulements du Golo (dans le secteur de Muzzile) ne seront pas de nature à affecter les communautés biologiques. Cependant la mise en oeuvre d'enrochement dans le lit du Golo devra nécessiter la mise en place de batardeaux et d'un écran bidim sur les lieux des travaux afin d'isoler le Golo de ces zones.

3. MESURES COMPENSATOIRES

- **Les mesures concernant la zone inondable**

Des travaux préventifs de protection du remblai routier sont nécessaires vis-à-vis de la crue centennale du Golo, qui engendre sur certains secteurs des risques d'érosion élevés. Il est donc prévu de mettre en place des enrochements sur les talus de remblais routier de Muzzile. Les enrochements devront provenir de lieux d'extraction agréés par la réglementation.

Cette protection est accompagnée de protections végétales (enherbement des talus, mise en place d'un géotextile, plantations d'espèces végétales adaptées,..) sur la partie haute du talus de remblai.

- **Les mesures concernant la protection de la qualité des eaux pendant la phase travaux**

Lors de la réalisation des travaux, des dispositions particulières seront adoptées pour limiter l'entraînement des fines vers le lit mineur du Golo et éviter une pollution liée aux engins de chantier.

Pour éviter l'entraînement des fines par le ruissellement des précipitations sur les zones terrassées, une collecte des eaux pluviales s'écoulant sur les talus s'effectuera dans un fossé implanté en pied de talus (entre le pied de talus et la digue isolant la zone chantier des écoulements du Golo). Ce fossé, dont la pente sera très faible, transitera par un filtre (type filtre à pailles) avant son rejet dans le Golo.

Pendant la mise en oeuvre des enrochements dans le lit du Golo, il sera nécessaire de mettre en place des batardeaux et un écran bidim sur les lieux des travaux afin d'isoler le Golo de ces zones.

4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE DU BASSIN CORSE

La Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif ambitieux aux Etats membres de l'Union : atteindre le bon état des eaux en 2015.

Le 7 juillet 2009, le comité de bassin Corse a adopté le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) de Corse (se séparant du bassin Rhône-Méditerranée) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2015.

Alors que le premier cycle 2010-2015 d'application de la Directive Cadre sur l'Eau est terminé, le Comité de Bassin de la Corse a adopté en Septembre 2014 la deuxième phase du SDAGE pour le second cycle 2016-2021.

Cinq orientations fondamentales sont développées dans le second cycle :

- OF1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
- OF2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé
- OF3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement
- OF4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau
- OF5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques

De plus, le SDAGE est accompagné d'un programme de surveillance, destiné à vérifier l'état des milieux et l'atteinte des objectifs ; et un programme de mesures.

Le bon état :

Pour les eaux superficielles, l'évaluation repose sur deux composantes :

- l'état chimique (en regard des normes européennes d'usages : baignade, production d'eau potable, élevage de coquillages...),
- l'état écologique, apprécié selon des critères biologiques. Si l'état chimique et l'état écologique sont bons, le "bon état" est reconnu.

Pour les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

Des objectifs environnementaux :

- **Masses d'eau superficielle**

Il était prévu d'atteindre un bon état écologique en 2015 pour 89,7% des masses d'eau superficielle. L'objectif de bon état écologique est d'ores et déjà atteint pour 82% d'entre elles.

Pour 2021 il est fixé d'atteindre le bon état pour 12 masses d'eau supplémentaires soit 98%. Pour quatre masses d'eau l'objectif reste fixé à 2027 (les lagunes et le barrage de Codole).

Tableau de synthèse des objectifs pour les masses d'eau superficielle

	ETAT ÉCOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		
	2015	2021	2027	2015	2021	2027
Cours d'eau (210)	187	22	1	210	0	0
Lagunes (4)	0	0	4	0	0	4
Plans d'eau (6)	5	0	1	6	0	0
Eaux côtières (14)	11	3	0	12	0	2
Total masses d'eau superficielle	203	25	6	228	0	6

Source : SDAGE de Corse 2016-2021

- **Masses d'eau souterraine**

Un objectif de bon état qualitatif et quantitatif est maintenu pour l'ensemble des masses d'eau souterraine.

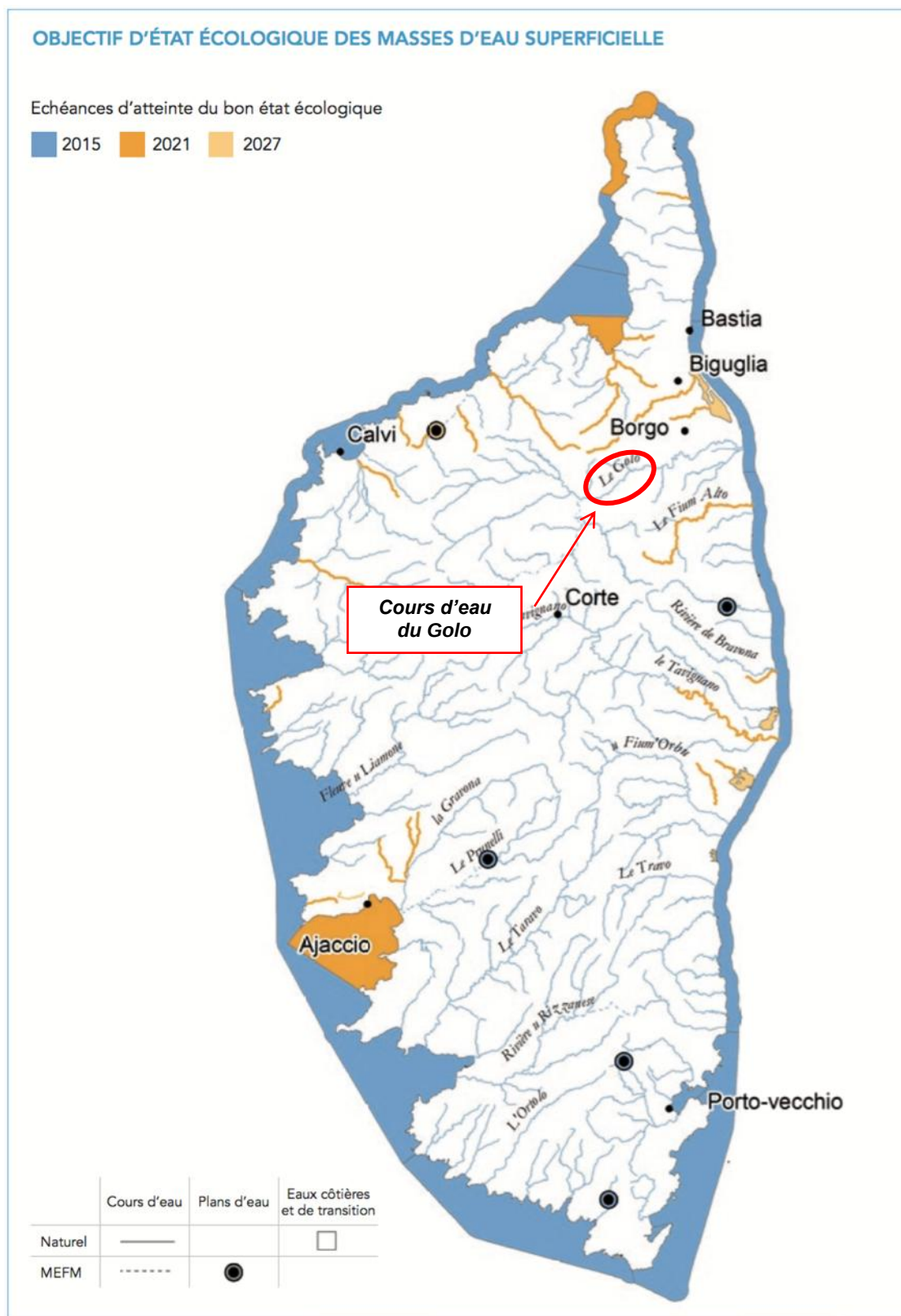
Tableau de synthèse des objectifs pour les masses d'eau souterraine

	ETAT ÉCOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		
	2015	2021	2027	2015	2021	2027
Masses d'eau souterraine (15)	14	1	0	15	0	0

Source : SDAGE de Corse 2016-2021

La cartographie ci-dessous présente les objectifs pour l'ensemble des masses d'eau superficielle du bassin Corse.

Le cours d'eau du Golo fait partie du programme de mesures du SDAGE de Corse. L'objectif de bon état écologique a été atteint en 2015 (l'état chimique n'est renseigné).



*Cartographie des objectifs pour l'ensemble des masses d'eau superficielle
(SDAGE de Corse 2016-2021)*

Le SDAGE du bassin Corse 2016-2021 prévoit les mesures suivantes pour le cours d'eau du Golo, situé dans la zone d'étude :

FRER68b	Le Golo aval
Pression à traiter :	Morphologie
Mesures : MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
 Action : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions pour restaurer les fonctionnalités du cours d'eau	

Compatibilité du projet avec le SDAGE DU BASSIN CORSE

Concernant les risques d'inondation, dans le lit majeur du Golo, les exhaussements de la ligne d'eau prévus au droit du projet restent similaires à ceux produits par la route existante.

Ainsi, le projet est compatible avec le SDAGE Corse dans le sens où les mesures de protection et d'accompagnement prises sont de nature à limiter fortement les risques et les impacts sur le milieu aquatique.

PIECE 5.

MESURE DE SURVEILLANCE ET

D'INTERVENTION

1. PHASE TRAVAUX

Lors de la réalisation des travaux, des dispositions particulières seront adoptées pour limiter l'entraînement des fines vers le cours d'eau. Une collecte des eaux pluviales s'écoulant sur les talus s'effectuera dans un fossé implanté en pied de talus (entre le pied de talus et la digue isolant la zone chantier des écoulements du Golo). Ce fossé, dont la pente sera très faible, transitera par un filtre (type filtre à pailles) avant son rejet dans le Golo.

Concernant les pollutions pouvant être dues aux engins de chantier (notamment hydrocarbures), les mesures suivantes devront être respectées :

- Si une crue venait à survenir durant les travaux, les engins seraient immédiatement évacués hors d'atteinte des eaux.
- Les engins seront maintenus en bon état et rangés en fin de journée à une distance suffisante des cours d'eau pour ne pas être emportés en cas de forte crue.
- L'entretien des engins se fera sur les sites prévus à cet effet. L'existence de fuites sera vérifiée avant l'accès des engins sur le chantier.
- Les produits et matériaux d'apport seront triés et stockés de manière convenable, à distance suffisante des cours d'eau.

Les travaux devront être menés en coopération avec EDF pour les lâchers d'eau de la microcentrale, et avec le propriétaire de la microcentrale pour éviter que les travaux d'aménagement en rivière ne soient faits simultanément.

Enfin, préalablement au démarrage des travaux, l'entreprise établira un plan de protection des eaux respectant les principes énoncés ci-dessus qu'elle soumettra à l'approbation du Maître d'œuvre.

2. PHASE D'EXPLOITATION

Après chaque pluie importante, et notamment dans les premières années d'exploitation, une vérification de l'état des ouvrages hydrauliques et du réseau pluvial longitudinal sera effectuée.

2.1. Entretien du réseau pluvial

Les ouvrages de traversée devront être nettoyés régulièrement, au moins 2 fois par an, ainsi que les fossés enherbés.

Une visite annuelle d'inspection, ainsi qu'après les épisodes pluvieux, particulièrement importants, sera organisée de façon à vérifier l'état des ouvrages hydrauliques et l'état de la carapace en enrochement mise en place sur les talus de remblais du projet et à organiser des réparations le cas échéant

2.2. Intervention en cas de déversement accidentel

En cas de pollution accidentelle et suivant l'ampleur de l'accident, le tronçon de route affecté sera court-circuité et les dispositions nécessaires seront prises pour assurer l'évacuation des automobilistes hors du secteur concerné.

Il sera fait appel à des motopompes et à des camions citernes pour pomper les eaux et les produits contenus dans les caniveaux. Leur lieu d'évacuation sera fonction de la nature du polluant.

ANNEXES

Annexe n°1 : Vues en plan du créneau de dépassement de Campu Rossu

Annexe n° 2 : Vue en plan de la rectification de virages de Muzzile

Annexe n° 3 : Zones inondables dans la zone d'étude

Annexe n° 4 : Carte des bassins versants

Annexe n° 5 : Dispositif de protection

Annexe n° 6 : Notes de calcul

Annexe n° 7 : Formulaire d'évaluation simplifiée des d'incidences « Natura 2000 »

Annexe n° 8 : Arrêté portant d'examen au « Cas par Cas »

ANNEXE 1

Vues en plan du créneau de dépassement de Campu Rossu

INSERER PLANS AUTOCAD – PLANCHE 1

INSERER PLANS AUTOCAD – PLANCHE 2

ANNEXE 2

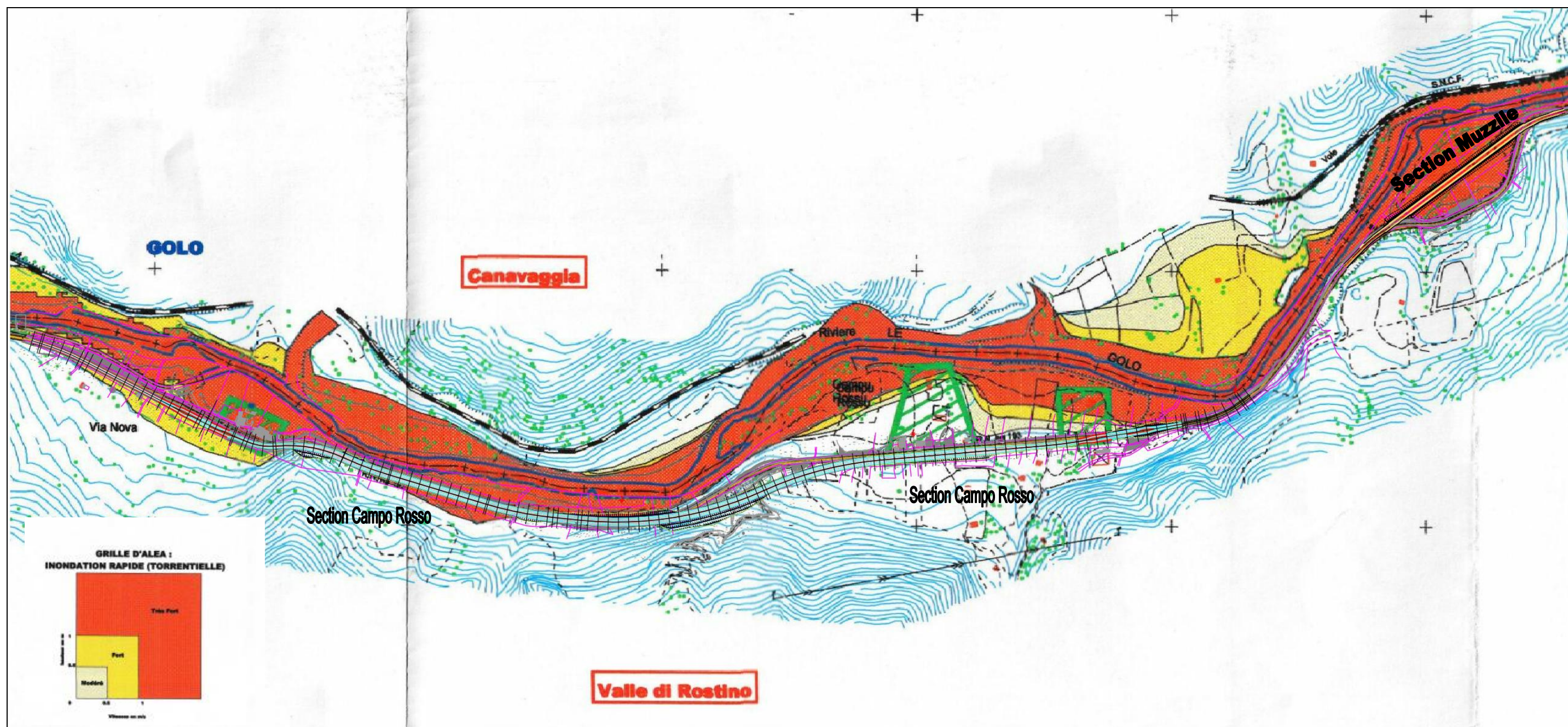
Vue en plan de la rectification de virages de Muzzile

INSERER PLANS AUTOCAD – PLANCHE 3

ANNEXE 3

Zones inondables dans la zone d'étude

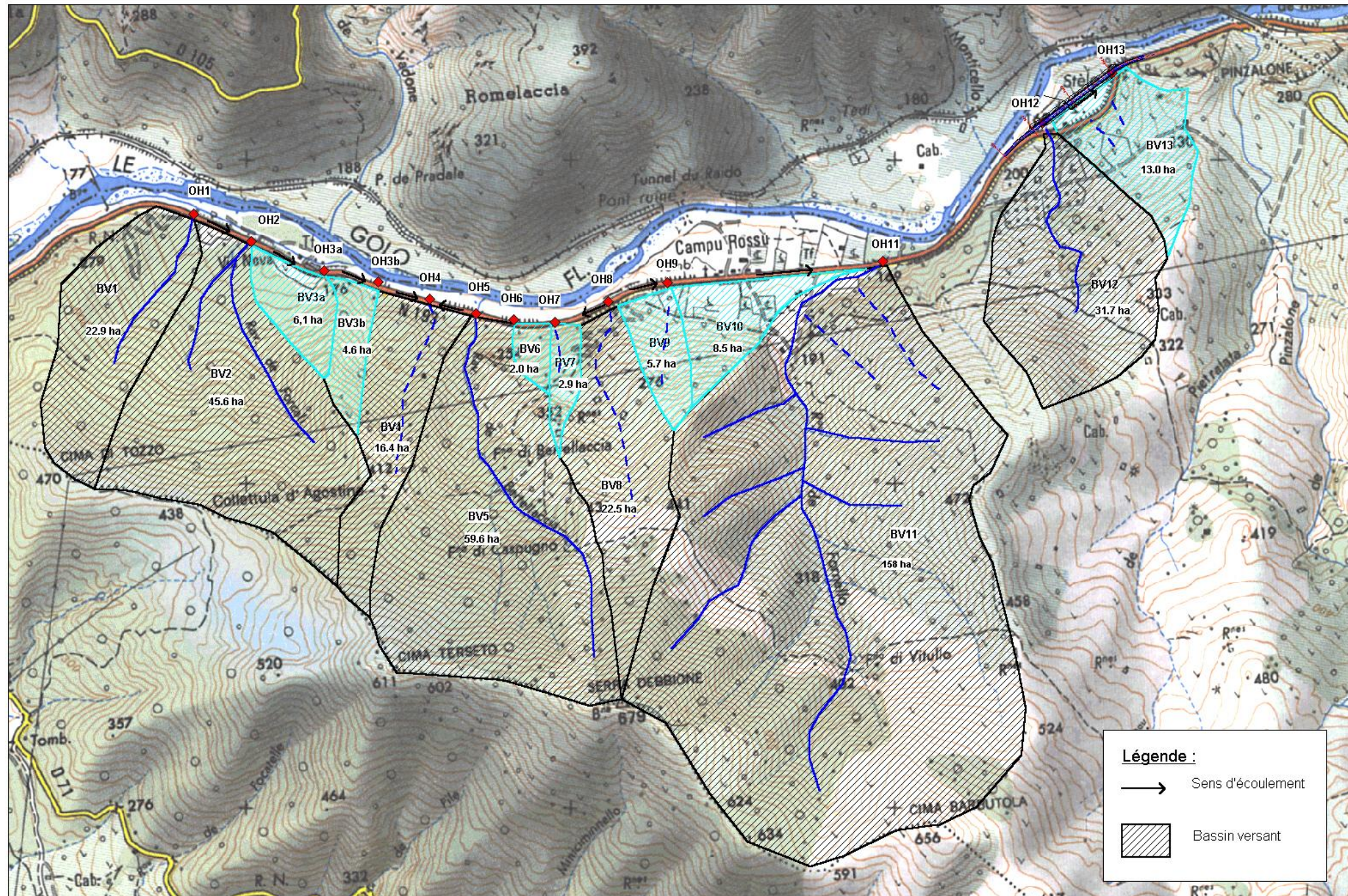
Zones inondables dans la zone d'étude



ANNEXE 4

Carte des bassins versants

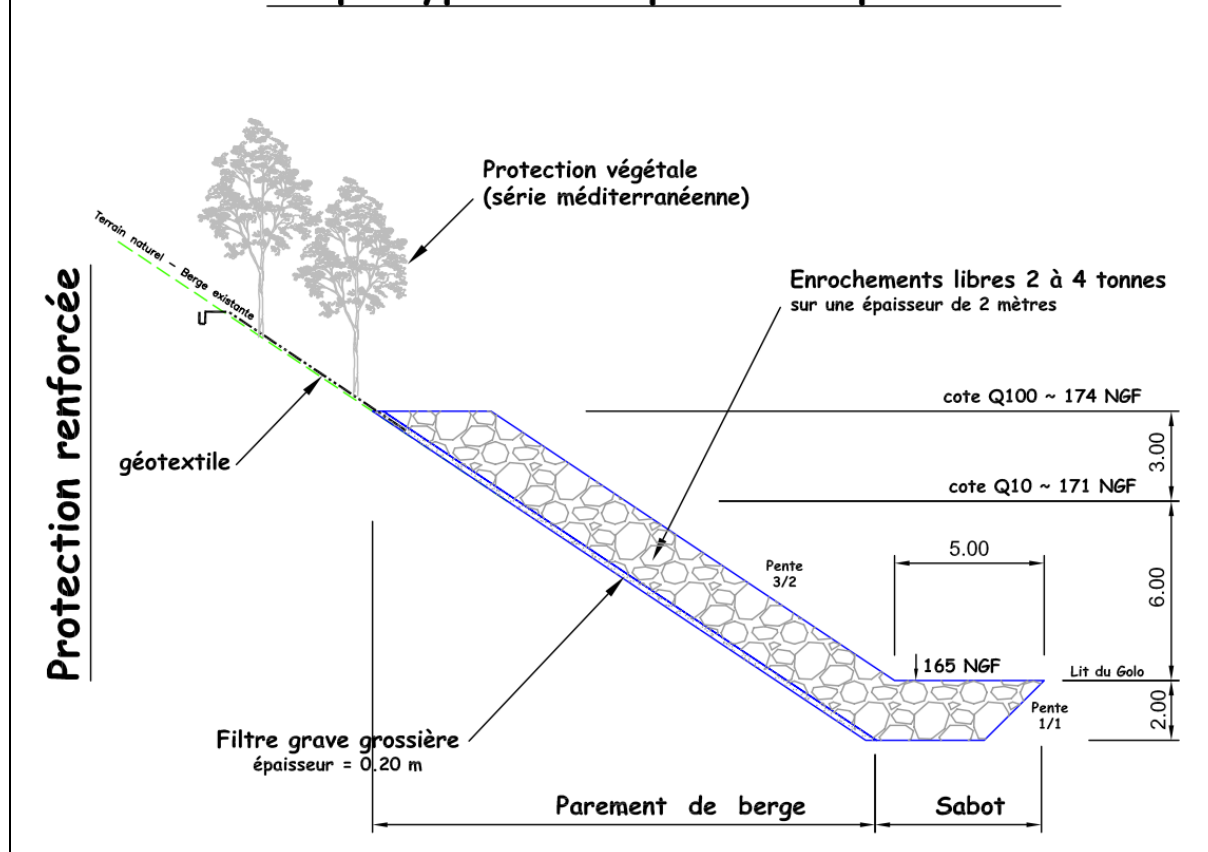
Bassins versants interceptés par la RN193 - Ech 1/10000



ANNEXE 5

Dispositif de protection retenu

Coupe type des dispositif de protection



ANNEXE 6

Notes de calcul

CALCULS DES CONCENTRATIONS DANS LE MILIEU NATUREL

1. PROJET : Créneau de dépassement de Campu Rossu

2. MILIEU EXUTOIRE : Rejet final dans le Golo

3. DONNEES :

**Cu Charges unitaires annuelles par ha imperméabilisée pour 1 000 v/j
(SETRA, note de Juillet 2006)**

MES :	40 kg/ha
DCO :	40 kg/ha
Zinc (Zn) :	0,4 kg/ha
Cuivre (Cu) :	0,02 kg/ha
Cadium (Cd) :	2 g/ha
Hydrocarbures (Hc) :	600 g/ha
Hap :	0,08 g/ha

EXISTANT Trafic :	7 923 v/j
Surface projet :	1,47 ha
Coeff. imperméab. :	0,9
Surface active :	1,32 ha

PROJET Trafic :	7 923 v/j
Surface projet :	3,77 ha
Coeff. imperméab. :	0,9
Surface active :	3,39 ha

4. RESULTATS :

Charge annuelle rejetée Ca (kg) avant projet	
MES	419,285
DCO	419,285
Zn	4,193
Cu	0,210
Cd	0,021
Hc	6,289
Hap	0,001

Charge annuelle rejetée Ca (kg) après-projet	
MES	1075,310
DCO	1075,310
Zn	10,753
Cu	0,210
Cd	0,054
Hc	16,130
Hap	0,002

Charge annuelle rejetée Ca (kg) projet après abattement			
Charges polluantes	Avant abattement	Taux d'abattement	Après abattement
MES	1075,3	65	698,95
DCO	1075,3	50	537,65
Zn	10,8	65	6,99
Cu	0,2	65	0,14
Cd	0,05	65	0,03
Hc	16,1	50	8,06
Hap	0,002	50	0,0011

CALCULS DES CONCENTRATIONS DANS LE MILIEU NATUREL

1. PROJET : Déviation de Muzzile

2. MILIEU EXUTOIRE : Rejet final dans le Golo

3. DONNEES :

Cu Charges unitaires annuelles par ha imperméabilisée pour 1 000 v/j (SETRA, note de Juillet 2006)

MES :	40 kg/ha
DCO :	40 kg/ha
Zinc (Zn) :	0,4 kg/ha
Cuivre (Cu) :	0,02 kg/ha
Cadium (Cd) :	2 g/ha
Hydrocarbures (Hc) :	600 g/ha
Hap :	0,08 g/ha

EXISTANT Trafic : 7 923 v/j
 Surface projet : 0,47 ha
 Coeff. imperméab. : 0,9
 Surface active : 0,42 ha

PROJET Trafic : 7 923 v/j
 Surface projet : 0,54 ha
 Coeff. imperméab. : 0,9
 Surface active : 0,49 ha

4. RESULTATS :

Charge annuelle rejetée Ca (kg) avant projet	
MES	134,057
DCO	134,057
Zn	1,341
Cu	0,067
Cd	0,007
Hc	2,011
Hap	0,00027

Charge annuelle rejetée Ca (kg) après-projet	
MES	154,023
DCO	154,023
Zn	1,540
Cu	0,067
Cd	0,008
Hc	2,310
Hap	0,00031

Charge annuelle Ca (kg) projet après abattement			
Charges polluantes	Avant abattement	Taux d'abattement	Après abattement
MES	154,023	65	100,115
DCO	154,023	50	77,012
Zn	1,540	65	1,001
Cu	0,067	65	0,044
Cd	0,008	65	0,005
Hc	2,310	50	1,155
Hap	0,0003	50	0,0002

ANNEXE 7

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ - EAU

Étude d'évaluation préliminaire d'incidences Natura 2000

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de Haute-
Corse
SEFR - Unité Eau
8 Bd. Benoîte Danesi
20411 BASTIA - cedex 9
☎ : 04 95 32 92 59
☎ : 04 95 32 92 78
✉ : ddtm-sefr-eau@haute-
corse.gouv.fr

DATE RÉCEPTION :

Coordonnées du porteur de projet	Nom (personne morale ou physique) : <u>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE</u>	
	Adresse : <u>22 COURS GRANDVAL</u>	
	Commune et département : <u>20 187 AJACCIO CEDEX 01</u>	
	Téléphone : <u>04.95.51.64.64</u>	Fax : <u>04.95.51.64.60</u>
	Email : <u>contact@corse.fr</u>	
Lieu	Commune : <u>VALLE DI ROSTINO</u>	Durée et période de réalisation des travaux: du/...../..... au/...../..... <u>Début Janvier 2018 - 18 mois de travaux</u>
	Lieu-dit : <u>Campu Rossu : PR 108+800 au PR 110+500</u> <u>Muzzile : PR 111+700 au PR 112+200</u>	
Nature et superficie du projet	Cadastre : Section : Parcelle :	
	- Nature des travaux prévus (ex : réalisation d'un réseau de drainage, consolidation ou protection de berges, ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau,...) et description sommaire, y compris les travaux connexes (coupes, terrassements, zone de stockage des matériaux ...): <u>Le projet prévoit :</u> <u>- L'aménagement d'un crénneau de dépassement à 2 x 2 voies au lieu-dit "Campu Rossu".</u> <u>- La rectification de virages au lieu-dit "Muzzile" avec suppression de la chicane existante.</u> <u>- La réalisation d'un assainissement longitudinal (fossé enherbé en terre) rejet dans les différents ouvrages de traversée et la mise en place d'un dispositif de protection des talus de remblai routier.</u> - Emprise des travaux (linéaire ou surface) : <u>La zone d'étude s'étend sur un linéaire totale de 2,8 km.</u>	
	- D'autres ouvrages ont-ils déjà été réalisés sur le site Natura 2000 par le maître d'ouvrage ? ☐ oui ☒ non	
	- Budget : Précisez le coût prévisionnel général du projet : <u>8,5 M € TTC</u> ou coût approximatif (cocher la case correspondante) ☐ <5000 € ☐ de 5000 € à <20 000 € ☐ de 20 000 € à <100 000 € ☐ <100 000 €	
	- Coordonnées du maître d'œuvre ou à défaut l'entrepreneur chargé des travaux : 	

1/4

Incidences Natura 2000	QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ? : il s'agit d'un site d'un intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau NATURA 2000. MON PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR UN SITE NATURA 2000 ? : notamment lorsqu'une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est dégradé ou détruit à l'échelle du site Natura 2000, ou une espèce d'intérêt communautaire est perturbée ou détruite dans la réalisation de son cycle vital. Le présent formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence. OU TROUVER L'INFORMATION NATURA 2000 ?																													
	PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE http://www.haute-corse.gouv.fr/natura-2000-a212.html	PORTAIL NATURA 2000 www.natura2000.fr	INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL http://inpn.mnhn.fr																											
Notice d'évaluation des incidences Natura 2000	1. LOCALISATION DU PROJET : le projet est-il situé dans un des sites Natura 2000 ? ☐ Oui ☒ Non <i>(joindre un plan de masse, plan cadastral, une carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet ainsi que des photos en reportant leur numéro sur la carte.)</i>																													
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">SITES NATURA 2000</th> </tr> <tr> <th>Projet situé <u>dans</u> le site concerné</th> <th>Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné</th> <th>n° du site</th> <th>NOM DU SITE</th> <th>TYPE*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">☐</td> <td>☒ A <u>à l'amont de</u> (m/km)</td> <td>FR9400618</td> <td>Maquis/tourbière du Valdo et de Baglieto</td> <td>pSic, SIC et ZSC</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">☐</td> <td>☐ A <u>la zone d'étude</u> (m/km)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">☐</td> <td>☐ A (m/km)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					SITES NATURA 2000					Projet situé <u>dans</u> le site concerné	Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*	☐	☒ A <u>à l'amont de</u> (m/km)	FR9400618	Maquis/tourbière du Valdo et de Baglieto	pSic, SIC et ZSC	☐	☐ A <u>la zone d'étude</u> (m/km)				☐	☐ A (m/km)			
	SITES NATURA 2000																													
	Projet situé <u>dans</u> le site concerné	Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*																									
☐	☒ A <u>à l'amont de</u> (m/km)	FR9400618	Maquis/tourbière du Valdo et de Baglieto	pSic, SIC et ZSC																										
☐	☐ A <u>la zone d'étude</u> (m/km)																													
☐	☐ A (m/km)																													
* ZPS : Zone de Protection Spéciale de Conservation (Oiseaux) ; ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Faune/Flore)																														
2. PROTECTION REGLEMENTAIRE : outre Natura 2000, le projet est situé en : ☐ Site classé ☐ Site inscrit ☐ Réserve naturelle ☐ Arrêté de Protection de Biotope ☐ Au droit d'un Parc naturel régional ☐ Site du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)																														
3. DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE CONCERNÉE PAR LE PROJET: elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient d'évaluer les effets du projet sur l'environnement : ☐ Bruits ☐ Vibrations ☐ Rejets dans milieu marin ☐ Pollutions ☐ Risque de collisions (aériennes) ☐ Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol ☐ Dépôts de sédiments ☐ Mise en suspension de sédiments ☐ Piétinements ☐ Autres incidences Aucune incidence : La zone d'influence du projet est située à l'aval du site Natura 2000																														

préciser si le projet générera des interventions ou rejets dans le milieu (eau, air, sol) durant sa phase d'installation, d'exploitation et d'entretien (exemple : captage, traitement chimique, rejets de gaz, d'eau, poussières...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.):

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires en phase chantier pour limiter les rejets de polluants (poussières, hydrocarbures,...) dans le cours d'eau du Golo (dispositions décrites dans le dossier de Loi sur l'Eau).

4. RECENSEMENT DES HABITATS NATURELS : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des habitats naturels présents sur l'occupation ou à proximité.

Nom de l'habitat naturel présents sur la zone du projet	Cocher si habitat communautaire	Code de l'habitat	Commentaires ou N° de renvoi pour compléments d'informations et photos
	☐		
	☐		
	☐		

5. RECENSEMENT DES ESPECES : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des espèces présentes sur l'occupation ou à proximité.

GROUPES D'ESPECES	Nom des espèces	Commentaires
		- type d'utilisation de la zone par l'espèce : sédentaire, étape migratoire, reproduction, hivernage, - présence sur la zone du projet ou à proximité,... - etc
Amphibiens, reptiles		
Crustacés		
Invertébrés / Insectes		
Mammifères		
Oiseaux		
Poissons		
Plantes		

6. CONCLUSION : LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE ? *Il est de la responsabilité*

du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet:

☒ Absence d'incidences

☐ Présence d'incidences

Le projet et le rejet pluvial se situent à l'aval du site Natura 2000.

Exposé sommaire des raisons
justifiant l'absence ou
la présence d'incidences

Je suis informé que :

-Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la DDTM

-Des compléments d'information relatives aux évaluations d'incidences pourront éventuellement être demandés (le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter ces compléments et à défaut le dossier d'instruction est réputé incomplet)

A (lieu) Signature :

Le

Cadre réservé à l'administration

Services / Unités	Date d'envoi	Date d'avis	Avis (motivé)

Observations et propositions du service instructeur :

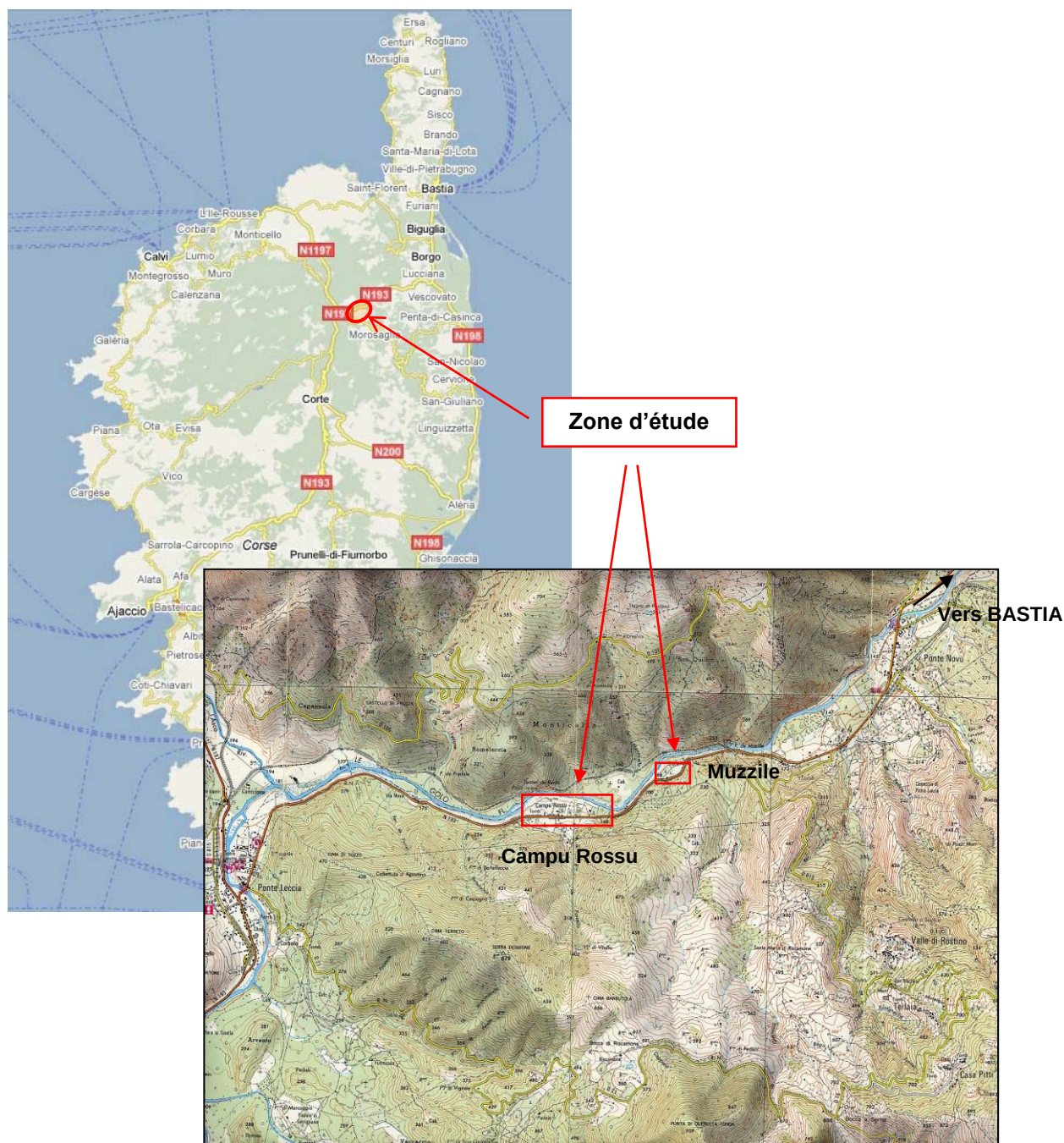
ANNEXES AU FORMULAIRE

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Le projet d'aménagement de la RT 20 se situe sur la commune de Valle di Rostino, en Haute-Corse et consiste à réaliser :

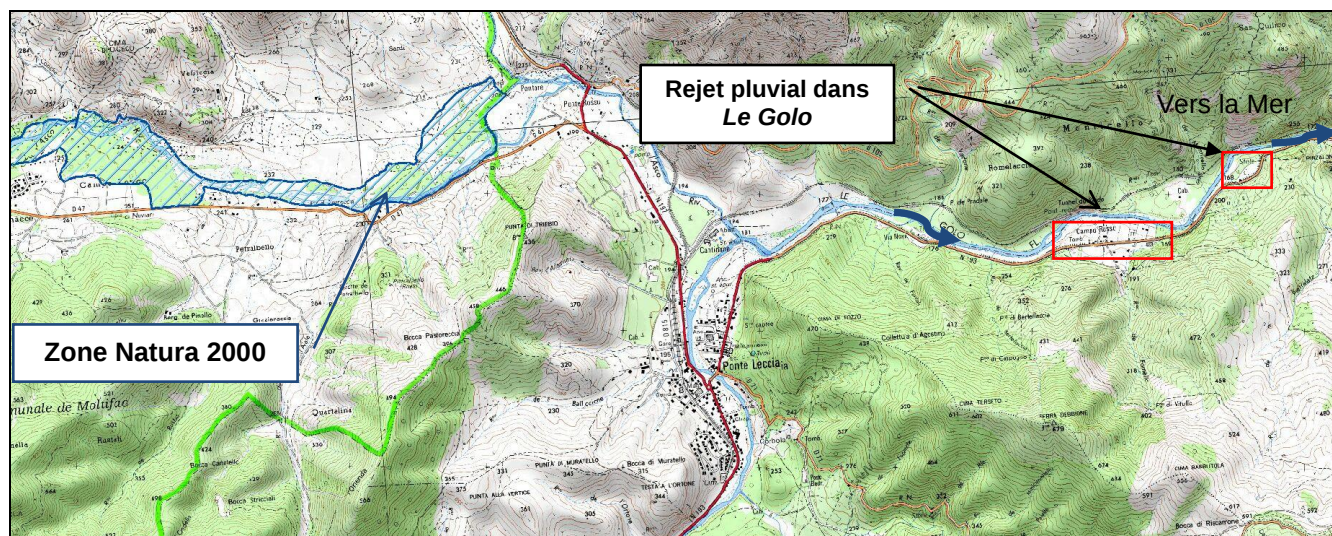
- ❑ Un créneau de dépassement à 2 x 2 voies sur la RT 20 au lieu-dit « Campu Rossu » (PR 8+800 au PR 110+500),
- ❑ La rectification de virages de la RT 20 au lieu-dit « Muzzile » (PR 11+700 au PR 112+200).

Le plan du projet est présenté ci-après.



ANNEXE 2 - ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence du projet est située à l'aval du site Natura 2000 - FR 9400618.



ANNEXE 8

Arrêté portant d'examen au Cas par Cas



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX
INFRASTRUCTURES, ROUTES ET TRANSPORTS
DIRECTION DES ROUTES

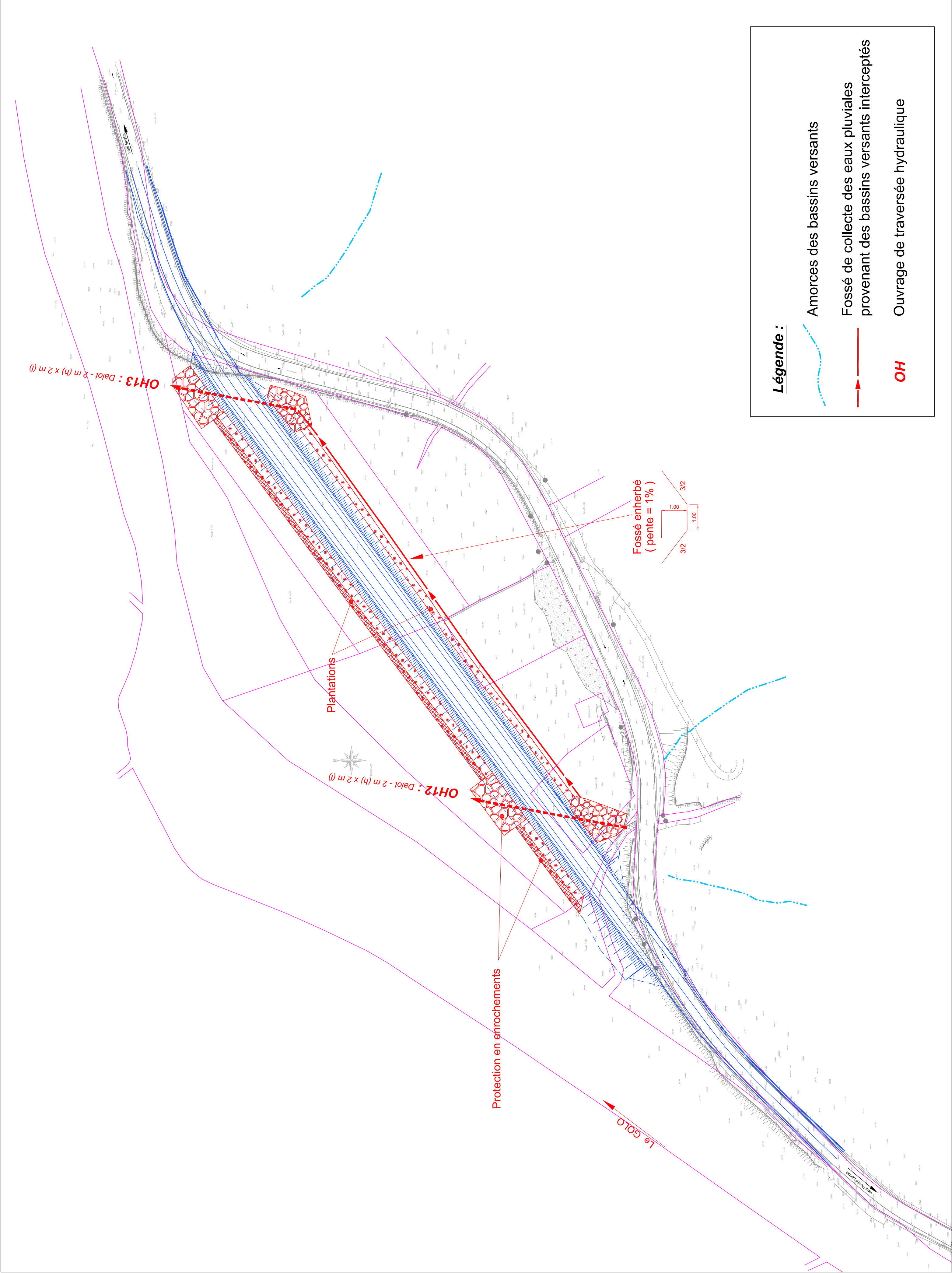
Collectivité Territoriale de Corse

COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO
RT 20

RECTIFICATION DE VIRAGES AU LIEU-DIT "MUZZILE"
DU PR 111,700 AU PR 112,200

VUE EN PLAN ET SCHEMA DE PRINCIPE PLUVIAL

Echelle 1/1 000 ème



Légende :

- Amorces des bassins versants
- Fossé de collecte des eaux pluviales
provenant des bassins versants interceptés
- Ouvrage de traversée hydraulique



Légende :

- Amorces des bassins versants
- Fossé de collecte des eaux pluviales
provenant des bassins versants interceptés
- OH** Ouvrage de traversée hydraulique



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX
INFRASTRUCTURES, ROUTES ET TRANSPORTS
DIRECTION DES ROUTES

COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO
RT 20

AMENAGEMENT DU CRENEAU DE DEPASSEMENT
AU LIEU-DIT "CAMPU ROSSU"
DU PR 108.800 AU PR 110.500

VUE EN PLAN ET SCHEMA DE PRINCIPE PLUVIAL
-
PLANCHE 1

Echelle 1/11 000 ème



Légende :

Amorces des bassins versants

Fossé de collecte des eaux pluviales
provenant des bassins versants interceptés

OH Ouvrage de traversée hydraulique



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX
INFRASTRUCTURES, ROUTES ET TRANSPORTS
DIRECTION DES ROUTES

COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO
RT 20
AMENAGEMENT DU CRENEAU DE DEPASSEMENT
AU LIEU-DIT "CAMPU ROSSU"
DU PR 108.800 AU PR 110.500

VUE EN PLAN ET SCHEMA DE PRINCIPE PLUVIAL
-
PLANCHE 2